La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVIII. EDITION SEMI-QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., MARDI MATIN, 7 AOUT 1866. No. 135.

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de

CHARLES G. DAGG, Failli.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient produites sous deux mois de cette date.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 10 juillet 1866—256 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

PRÉFONTAINE & DYON, Faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, No. 306, Rue St. Paul, Montréal, le HUIT AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin d'aviser le soussigné dans le règlement des affaires des faillis.

V. HUDON,
Syndic.

Montréal, 25 juillet 1866—266 1

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHN BROWN, Failli.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au seizième jour d'Août prochain.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 juillet 1866—268 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

PATRICK HIGGINS, de Montréal, Failli.

Les créanciers du failli ci-dessus sont avertis qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui ils sont requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 23 juillet 1866—268 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

SÉBASTIEN CLÉMENT dit LARIVIÈRE, de Montréal, C. E., Failli.

Une première feuille de dividende amendée a été préparée, sujette à objection jusqu'au dix-septième jour d'Août 1866.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 26 juillet 1866—269 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

EDOUARD DORION, de Montréal, C. E., Failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 17, Rue St. Sacrement, en la cité de Montréal, LUNDI, le vingt-septième jour d'Août 1866, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et l'état de ses affaires en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 3 août 1866—275 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

GEORGE JUDGE, THEODORE A. WILSON et NORMAN VAN ALSTYNE, tous des cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société, sous le nom et raison sociale de Judge, Wilson & Co., Faillis.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

JUDGE, WILSON & Co.
GEORGE JUDGE
THEODORE A. WILSON
NORMAN VAN ALSTYNE

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 6 juillet 1866—250 s

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Suprieure.

Dans l'affaire de

BARD. P. PAGE, Failli.

AVIS est par le présent donne que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

BARD G. PAGE,

Par ses Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 2 juillet 1866—250 s

Acte concernant la faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

JOHN ELLIOTT et WILLIAM S. TEMPEST tous deux de la cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société sous les nom et la raison sociale de Elliott and Company, Faillis.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ELLIOTT & Co.
JOHN ELLIOTT
WM. S. TEMPEST

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 2 juillet 1866—250 s

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présentes que l'Honorable FREDERIC A. QUESNEL, en son vivant un des membres de la Corporation de "La Banque du Peuple," est décédé le 28ème jour de Juillet 1866.

B. H. LEMOINE,
Caissier.

Montréal, 1er août 1866—272 um

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
Située au Village de Belœil
A proximité des chars et vapeurs
OCCUPÉE CI-DEVANT
COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES
DE
FEU P. MALOT, ECUIER,

Bâtie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

—o—

ET AUSSI A VENDRE
A TRES-BONNE COMPOSITION
PLUSIEURS
BONNES TERRES
DANS
Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à
J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques
Ou au
Dr. J. B. BROUSSEAU,
Station de Belœil.

31 octobre—45

CHARLES NELSON

(SUCCESSEUR DE THOMAS DAVIDSON,)

QUINCAILLIER!

EN GROS ET EN DÉTAIL,
Ouvrages en Fer-Blanc vernis, unis et estampés,
CATHEDRAL BLOCK,
267, Rue Notre-Dame. 297
MONTRÉAL.

Quincaillerie, Coutellerie, Vaisselle galvanisée en argent, en argent allemand et d'Angleterre; Vaisselle creuse, relevée et émaillée; Appareils de Bain, Corniches Ustensiles de Jardin, Couchettes en fer, etc., etc.

C. NELSON.

26 mai tm—217

LA SEULE LIGNE D'EXPRESS AMERICAINE QUOTIDIENNE de MONTREAL

Pour Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara et Lewiston.

Nouveaux steamers avec cabines en haut: *EMPRESS*, Capt. L. C. Couvrette, B. C., et *LORD ELGIN*, Capt. J. H. DeWitt.

Un des steamers susdits laissera le Canal au Bassin, tous les matins, excepté les dimanches, à 7 heures, et Lachine à l'arrivée du convoi de 9 heures, partant de la station Bonaventure pour OGDENSBURGH et PRESCOTT, arrêtant au Côteau Landing, Cornwall et aux ports intermédiaires pour venir en connexion avec les magnifiques steamers de Lac *Ontario*, *Bay State* et *Cataract*, qui sont en rapport avec toutes les lignes de chemin de fer sur le côté nord et sud du Lac Erié pour tous les points sud et ouest, et par un bâteau allant en droite ligne de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago et aux ports intermédiaires.

Pour les billets de passage, on peut s'en procurer de H. ST. DIZIER, 93 (nouveau numéro), Grande Rue St. Jacques, ou aux Hôtels; C. C. McFALL, agent pour billets, Quai du Canal, ou à

OWEN LYNCH, Agent,
55 et 56, Rue Commune.

19 mai—210 x k E

A Vendre.

Plusieurs excellents EMPLACEMENTS sur la rue Richmond et la Rue St. Antoine.

S'adresser à
D. R. STODART,
Agent et Courtier,
48, Grande rue St. Jacques.

7 fév j—125

M. ZACHARIAS & Cie
217 et 219,
Rue Notre-Dame,
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL,
MONTREAL.

M. Zacharias & Cie
FABRICANTS ET IMPORTATEURS
DE
CIGARES DE TOUTE SORTE,
DE
Tabac de première qualité,
DES
PIPES
D'ÉCUME DE MER,
DE BRUYERE, &c,
EN UN MOT
DE TOUS LES ARTICLES
APPARTENANT
A CETTE BRANCHE DE COMMERCE,
AUX
PRIX LES PLUS BAS
217 et 219,
Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

16 juin. 233—ak

Commis Demandé

POUR UN MAGASIN DE FER.

Une personne expérimentée trouvera de l'emploi en s'adressant, par lettre affranchie, à L. B., boîte 365, Bureau de Poste. Les lettres devront mentionner le montant du salaire requis et donner de bonnes références.

31 juillet. 270

A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo. Sayer & Cie, vieux de 2 ans
400 do do do vieux de 4 ans
100 do do do vieux de 6 ans
70 do do do vieux de 10 ans
700 do Ch. Coran & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontillado, en caisses
Cachet Rouge do do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

Jules Fournier,
430, RUE ST. PAUL,
Importateur Général.

10 juillet—251

MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL,
No. 133, Rue Notre-Dame,
MONTRÉAL,
COIN DES RUES NOTRE-DAME & GOSFORD
1re porte après le Jardin du Gouvernement,
ENSEIGNE DE LA
BOTTE ROUGE.

On trouvera à ce magasin toute espèce de CHAUSSURES confectionnées d'après les dernières modes d'Europe et d'Amérique.

POUR DAMES:

Bottines en Satin,
En Maroquin,
En Veau Français

— AUSSI: —

Sandalles en Tapis,
En Maroquin, &c

POUR MESSIEURS:

Bottes,
Bottines,
Souliers,
EN CUIR VERNIS, EN VEAU FRANÇAIS, EN PEAU DE CHÈVRE, &c.

Prix modérés et à la portée de toutes les bourses.

JOS. VALADE,
Propriétaire.

25 avril—690

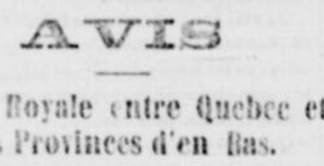

AVIS

Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas.

LE SUPERBE VAPEUR EN FER A HELICE
Lady Head,
CAPITAINE MARMEN,
LAISSERA le QUAI ATKINSON
Mardi le 14 Aout courant,
A QUATRE HEURES P. M.,
POUR les PROVINCES d'en BAS

Touchant aux places ci-dessous, en allant et revenant:

BASSIN DE GASPÉ,
PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE
MIRAMICHI,
SHEDIAC et
PICTOU.

Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires.

Passage payable et lit pris au Bureau.

Il ne sera pas pris de fret après 2 heures P. M. le jour du départ

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Quai Atkinson, Rue St. Jacques, Quebec

Québec, Août, 1866—274

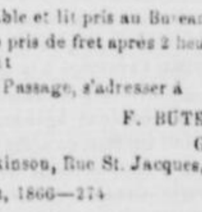

CORPORATION DE MONTREAL.

QUARTIER
ST. JACQUES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les soussignés ont complété le Rôle de Cotisation du QUARTIER ST. JACQUES de cette ville; que copie du dit rôle a été confiée à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où il sera ouvert à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à JEUDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT courant; et que les dits Cotiseurs s'assembleront à leur bureau susdit VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi, pour reviser leur cotisation des biens-fonds inscrits au dit rôle de cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes plaintes relativement à telle cotisation des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS,
DANIEL FARRELL,
RÉMI LAMBERT,
WILLIAM DOUGLAS,
JEAN BTE. ALLARD,
Cotiseurs.

Bureau des Cotiseurs, }
Hôtel-de-Ville, } 274
Montréal, 4 août 1866 }

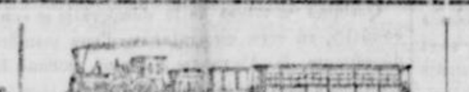

Chemin de Fer le Grand Tronc
DU CANADA.

COURSES DE ST. HYACINTHE

UN TRAIN SPECIAL pour ST. HYACINTHE, arrêtant à St. Hubert (pour Chambly) et à St. Hilaire, laissera la Station Bonaventure, à ONZE heures A. M., MARDI et MERCREDI, les 7 et 8 Août courant, pour revenir immédiatement après la dernière course.

Des chars séparés seront réservés pour les Dames.

BILLETS DE RETOUR—UNE PIASTRE

bons pour revenir le jour où ils auront été accordés ou le jour suivant.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 1er août 1866—274 ti

AUX INGENIEURS, FONDEURS,
&c., &c., &c.

USINE DE SOREL
POUR LA
FABRICATION DES MACHINES
SOREL.

L'Usine pour la fabrication des machines, la Fonderie et la Boutique de forge et de modèles sont à vendre à des CONDITIONS LIBÉRALES par VENTE PRIVÉE, avec le loyer des bâtisses et du quai pour un terme de TROIS ANS du premier de MAI dernier, avec le privilège de louer de nouveau pour un temps plus long.

C'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent s'établir dans une bonne localité où il n'y a pas de compétition, et où il se fait beaucoup d'ouvrage. Il y a plus de steamers qui passent l'hiver à Sorel que dans tout autre hâvre du Canada. Ce fait recommande de lui-même L'USINE DE SOREL POUR LA FABRICATION DES MACHINES aux personnes qui désirent commencer des affaires, vu que l'usine peut être mise en opération à très peu de frais, toutes les boutiques ayant fonctionné jusqu'à l'automne dernière. Il y a un engin à vapeur et une bouilloire en bon ordre pour faire agir les mouvements de l'Usine aux Machines et de la fonderie. Les Ingénieurs qui viendraient ici pourraient contracter pour des ouvrages dans tout le Canada; ils auraient l'avantage de la coopération de MM. McCarthy, constructeurs de navires, et naturellement aucune personne éloignée ne pourrait faire une compétition heureuse pour la fabrication des engins et des bouilloires des vaisseaux avec des personnes sur les lieux.

Nous pouvons ici faire remarquer que la propriété de la Fonderie a un quai dans la rivière Richelieu de deux cent cinquante pieds, et ce quai est loué pour le moment pour plus que le loyer annuel du quai et des bâtisses de la Fonderie ensemble, de sorte que les personnes qui achèteraient l'Usine complète, pourraient vivre sans payer de loyer pendant les trois années prochaines. Ici on peut faire les affaires avec une grande économie.

TRAVAIL A BON MARCHÉ,
BOIS DE CHAUFFAGE A BON MARCHÉ,
SABLE A BON MARCHÉ pour la Fonderie,
LOYER A BON MARCHÉ,
MOYENS FACILES D'EXPÉDIER et de RECEVOIR le Fret par le fleuve,
TAXES LÉGÈRES, purement nominales.

Ce sont des avantages que ne possède à un aussi haut dégré aucune autre cité ou ville du Canada, et ils sont bien dignes de la sérieuse considération des personnes qui sont engagées dans la fabrication des engins et dans l'envoi des marchandises; car ce quai est le seul qui ne soit pas entre les mains de deux corporations, et c'est certainement le seul quai accessible aux vaisseaux se rendant de Québec à Montréal. C'est à ce quai que les steamers de l'ancienne compagnie ont arrêté pendant plus d'un quart de siècle.

Pour plus de détails, s'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE.
USINE DU ST. LAURENT POUR LA FABRICATION DES MACHINES,
Montréal.

4 août 1866.—274.

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

LIGNE DE FRET ET PASSAGERS ENTRE QUÉBEC ET PICTOU.

Le beau et rapide Vapeur Neuf

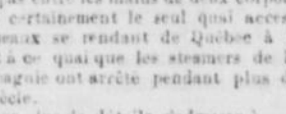

UNION,
CAPITAINE W. DAVISON,

Laissera le Quai St. André, MARDI, le 7 Août courant, à QUATRE heures P. M., pour PICTOU, arrêtant, en allant et revenant, à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Paspebiac, Dalhousie, New-Castle, Chatham et Shediac.

PRIX.

Pour Pictou, repas et cabine compris... $18.00
Entrepon... 7.00

Ce magnifique vapeur possède toutes les améliorations modernes, un grand nombre de cabines de famille, et il est connu comme un des plus rapides du St. Laurent.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

J. CHABOT,
Gérant.

Québec, 3 août 1866—275

Achille Soulacroix,
DOCTEUR, MEDECIN & CHIRURGIEN-FRANÇAIS

De l'école de médecine de Paris, licencié ès-lettres et licencié ès-sciences-physiques, a l'honneur d'informer le public qu'il pratique la médecine, Rue Ste. MARIE, No. 596.

Consultations: De 8 h. du matin à midi, et de 2 h. à 6 h. du soir.

A. SOULACROIX, D. M.

1er Août 271

AUX PHOTOGRAPHES

Un ARTISTE de première classe désirerait trouver de l'emploi. Il est habile dans toutes les branches de l'art et de plus, bon chimistes. S'adresser à PHOTOS, Bureau de la *Minerve*.

9 juil—251

A. McMAHON.
AVOCAT,
No. 10, Petite Rue St. Jacques,
MONTRÉAL.

4 août. 275—tmk

Code du Journaliste.

Sauf les dimanches, tu viendras
Au bureau fort exactement;

Tous les jours tu barbouilleras
Force papier lisiblement;

A dix heures tu salueras
Tes camarades poliment;

Durant une heure flâneras
Par-ci par-là sournoisement;

A midi tu déjeuneras
D'un petit pain tout simplement;

D'eau de pompe l'arroseras
Pour qu'il passe facilement;

Vers une heure tu bâilleras
Jusqu'aux oreilles largement;

A deux heures tu dormiras
D'un doux sommeil sans ronflement;

A trois heures expédieras
Tes articles tout lentement;

Et parfois ton nez moucheras
Pour occir le temps plus gaîment;

A quatre heures, tu brosseras
Sans trop l'user ton vêtement;

Et, bien brossé, t'esquiveras
Sans qu'on te pousse et prestement;

Aux fins de mois tu toucheras
Un très minime traitement;

Mais tes parents, point ne tueras
Pour hériter plus promptement;

Et de ton mieux t'arrangeras
Pour vivre vertueusement.

Nègre blanc, tu t'éreinteras
Douze mois par an seulement;

Mais bientôt tu t'abrutiras
De pied en cap complètement;

Après trente ans retraite auras
De quoi vivre très pauvrement,

Ou peut-être tu crèveras
A la peine longtemps avant;

Après tel purgatoire iras
En paradis directement.

Aux Cultivateurs.

SUR LA FENAISON PAR LES TEMPS PLUVIEUX.

Nous croyons devoir rappeler aux agriculteurs la méthode dite à la *Klappmeyer*, spécialement appliqué aux fenaison contrariées par le mauvais temps.

—Nous rapportons cette question telle qu'elle est décrite dans la plupart des bons ouvrages: "l'herbe est mise en très-grosses meules, dès le lendemain du jour où elle a été fauchée, en la pressant et foulant souvent le plus régulièrement possible. La fermentation s'y établit peu d'heures après; elle augmente rapidement, et lorsqu'elle est parvenue au point que la chaleur ne permet plus de tenir la main dans la meule, on démonte celle-ci lors même qu'il ferait mauvais temps. Quelques heures de soleil ou de nuit suffisent pour dessécher suffisamment le foin pour qu'on puisse le rentrer ou le mettre en meule. Il est devenu brun, mais il est sucré, savoureux, a conservé toutes ses feuilles, et a une odeur miellée qui plait aux animaux. Tout serait gâté, si on ne démeulait pas au moment précis."

Cette description laisse prévoir une opération passablement délicate. Pour suivre ponctuellement la dernière indication, il faudrait un gardien jour et nuit à chaque meule, et un thermomètre à maximum ne serait point de trop.

Heureusement que les choses se passent d'une manière bien absolue.

J'ai opéré sur de l'herbe d'un pré humide, sur du trèfle incarnat, sur du trèfle ordinaire mêlé de raygrass, sur de la luzerne, enfin des vesces d'hiver mêlées d'avoine et seigle; j'ai mis en meule un, trois, quatre et cinq jours après la fauche enfin j'ai fait des meules de 5, de 10 à 12 et de 30 et quelques voitures. J'ajouterai que je n'ai pu faire une seule meule sans avoir plus ou moins de pluie, circonstance que je crois fâcheuse.

Voici maintenant le résumé de mes observations:

Le tassement régulier est une de conditions de succès; il est d'autant plus nécessaire que le foin est plus gros et plus sec.

Les grandes meules de quinze à vingt voitures au moins sont à préférer, surtout pour ces derniers foins. Les meules de cinq voitures et au-dessous sont mauvaises.

Le fourrage encore tout vert (coupé la veille) et le fourrage déjà au trois quarts sec s'échauffent seulement.

Il en est de même du fourrage à grosses tiges, comme celui de vesces avec seigle et de trèfle incarnat.

L'échauffement dépend non seulement de la nature du fourrage et de la grandeur de la meule, mais encore de la température. Un vent fort peut l'empêcher du côté où il souffle.

Je suis porté à croire que cette échauffement ne peut aller jusqu'à la combustion spontanée qu'avec du fourrage déjà sec, émiellé après avoir été mouillé par la pluie.

La plus haute température que j'ai observée est de 70.

J'ai laissé des meules en place pendant un temps qui a varié depuis quatre jusqu'à quinze jours. Au bout de quatre jours, le fourrage (vesces) quoique chaud (40°), avait à peine pris une teinte jaune au centre.

Au bout de quinze jours, les deux meules ainsi traitées offraient l'état suivant: le centre était brun foncé; il formait une masse gluante presque compacte, d'une odeur excellente de miel, on pouvait enlever cette masse par couches qu'on roulait en se garantissant de la chaleur par des sacs.

La couche extérieure, sur une épaisseur de 4m 30 était mouillée, jaunâtre et d'une mauvaise odeur; puis venait une zone concentrique d'environ 0m 50 de largeur, où le fourrage, brun comme au centre, était couvert de moisissure. La base et le sommet, sur une épaisseur d'un mètre environ, offrait le même phénomène.

En résumé, je crois qu'on peut mettre en meule du fourrage quelconque: c'est-à-dire coupé depuis plus ou moins de temps, et qu'on peut, sans inconvénient, dépasser de beaucoup le moment indiqué pour demeuler.

Il suffit de le faire avant l'apparition de la moisissure ou *blanc* sur la deuxième zone qu'on devra, par cette raison, surveiller avec soin.

Ainsi simplifiée, la méthode Klappmayer toujours plus chère que la méthode ordinaire devient d'une application facile partout, et présente un moyen précieux de sauver une récolte de fourrages menacée par la pluie.

L. MOLL,

Professeur au Conservatoire des arts et métiers.—Extrait de la *Gazette de Sorel*.

Emeute à la Nouvelle-Orléans.

(Du *Courrier des Etats-Unis*.)

Le télégraphe de la Nouvelle-Orléans nous transmet aujourd'hui des nouvelles de la plus haute gravité qui ne donnent que trop raison aux récentes révélations du *Times* sur les plans révolutionnaires des radicaux. Une émeute des plus sérieuses a éclaté à la Nouvelle-Orléans, le sang a coulé et la métropole louisianaise se trouve de nouveau placée sous le régime de la loi martiale. Voilà pour les faits. Quant aux causes qui les ont provoquées, elles sont à n'en pas douter le résultat des menées et des intrigues des chefs radicaux. Pour bien s'en rendre compte, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les affaires politiques de la Louisiane.

On se rappelle que, sous le proconsulat de M. Banks, en 1864, une convention de "loyalistes" fut convoquée, par proclamation spéciale, pour mettre à exécution le plan de reconstruction conçu à cette époque par M. Lincoln. Ce plan consistait principalement dans la formation d'un gouvernement d'Etat représentant au *minimum* un dixième de la population; les rebelles et les suspects étant exclus rigoureusement de toute participation aux élections. Les membres de cette convention furent élus on ne sait trop comment ni par qui, et la majeure partie d'entre eux reçut ses certificats d'élection à bord des canonnières fédérales ou dans les camps de l'armée d'occupation. Toujours est-il qu'elle se réunit à la Nouvelle-Orléans en 1864 où elle procéda à ses travaux avec cette inflexibilité systématique qui est le signe distinctif de l'école radicale.

Quand la convention s'ajourna, elle autorisa son président à la convoquer de nouveau dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Ceci se passait pendant la guerre. Depuis cette époque, les choses ont bien changée. Le Président, par sa proclamation, consacrait officiellement le retour de la paix et par celles qui établissaient un régime de transition dans les Etats du Sud a annulé de fait l'œuvre de M. Banks, et rendu définitif l'ajournement de la convention de 1864. Cependant, sur un mot d'ordre venu de Washington, les anciens membres de cette assemblée tinrent, il y a quelques semaines, un conciliabule dans lequel ils ordonnèrent à leur président de les convoquer officiellement en convention pour le mois d'août. Celui-ci ayant refusé d'obéir à cette injonction, il lui donnèrent un successeur plus docile qui s'empressa de lancer l'ordre de convocation. Quelques tiraillements eurent lieu peu de temps après dans le camp conventionnel; mais à la suite d'une visite qui fit le président à MM. Stevens, Sumner et Banks à Washington, tout rentra dans l'ordre et l'on se prépara à entrer en session.

Le gouverneur Wells qui, tout en arborant les principes conservateurs, protégeait visiblement les radicaux, lança une proclamation ordonnant une élection de délégués dans les paroisses qui n'avaient pu se faire représenter à la convention, par suite de l'état de guerre. Enhardis par cet appui, les radicaux de la Nouvelle-Orléans convoquèrent un grand meeting de tous leurs partisans dans la salle de la Chambre des Représentants pour préconiser leurs doctrines et affirmer leur "suprématie." Ce meeting, présidé par l'ex-gouverneur Hahn eut lieu le 29, et dans aucune assemblée publique, pas même à la Chambre des Représentants, on ne se laissa aller à de semblables violences de langage. Le peuple de la Louisiane y fut indignement vilipendé et l'un des orateurs alla même jusqu'à dire que les hommes, les femmes et les enfants étaient tous des rebelles et qu'il n'y avait d'unionistes dans l'Etat que les Yankees et les nègres.

L'émotion que ces harangues produisirent dans la ville est facile à concevoir. De tous côtés, on résolut d'empêcher à tous prix la convention de se rassembler le 30. Au premier instant, le maire Monroe, pendant et impressionné par ces faits, chercha à arrêter le flot montant de l'indignation populaire en lançant une proclamation engageant tous les bons citoyens à s'abstenir de démonstrations offensives et donnant l'assurance que le Président ne tiendrait aucun compte des décisions d'une convention sans pouvoir; mais il n'y put réussir. Samedi, jour de l'ouverture de la session de la convention, la salle où elle se tenait ses séances fut livrée à un véritable siége; le sang coula de part et d'autre et l'émeute s'étendit bientôt à toute la ville. Ici nous laissons la parole au télégraphe:

Nouvelle-Orléans, 30 juillet.

La convention s'est réunie ce matin à neuf heures au Mechanic's Institute. Vingt-six membres étaient présents. Des processions de nègres parcourent la ville dans tous les sens précédés de bandes de musique, et poussent des cris et des hourrahs en faveur de la convention, ce qui provoque une émotion singulière dans la population spectatrice peu sympathique de ces scènes.

La surexcitation va croissant et une foule assez considérable se porte sur Mechanic's Hall. Des attroupements se forment dans le voisinage et le siége de l'Institut commence. La police essaye en vain de maintenir l'ordre. Jusqu'à deux heures on ne signale aucune voie de fait, en n'entend aucune détonation d'armes à feu. La salle et les abords immédiats du Mechanic's Hall sont encombrés de nègres armés de piques et de bâtons. A deux heures et demie on entend des coups de feu dans la direction de Common, de Dyrades et de Canal streets. Trois nègres sont tués et deux blancs sont blessés dans ces parages.

A trois heures, la foule qui entoure Mechanic's Hall commence à tirer sur les fenêtres qui sont encombrées de monde. Le docteur A. P. Dostic et John Henderson sont grièvement blessés. La riposte ne se fait pas attendre et le feu devient général. La police parvient toutefois à pénétrer dans la salle, mais elle y est accueillie à coups de revolvers.

A trois heures et demie un drapeau parlementaire est déployé à l'une des fenêtres de la salle des séances et le feu cesse pendant quelque temps; il ne tarde pas à recommencer. Il ne cesse tout à fait qu'à l'arrivée de la force armée qui occupe toutes les avenues qui conduisent à Mechanic's Hall et y plante des canons.

A cinq heures l'ordre est rétabli et tous les habitants sont rentrés chez eux

Dans la soirée, le général Baird, en l'absence du général Sheridan, lance une proclamation aux termes de laquelle la ville de la Nouvelle-Orléans est mise en état de siége, et le général Kautz nommé gouverneur militaire de la place.

Les membres de la convention sont arrêtés et conduits en prison.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet.

La tranquillité est tout-à-fait rétablie. Un extra du *Times* dit que l'émeute a été occasionnée par un membre d'une procession de nègres qui a renversé un blanc et l'a foulé aux pieds. Des policemen ayant voulu se saisir de l'aggresseur, ils ont été accueillis par une grêle de balles et de briques. L'alarme causée par cet incident dégénéra en peu de temps en émeute.

Les membres de la convention faits prisonniers hier, ont été relachés par ordre du général Baird.

Environ trente nègres ont été tués; plusieurs policemen et citoyens sont blessés. Le docteur Dostie est mort aujourd'hui des suites de ses blessures. Richard Corus a été tué accidentellement.

Jenny Lind.

(D'un lettre de Londres.)

Comment décrire l'impression que nous avons éprouvée en entendant Jenny Lind, à St-James's hall, la semaine dernière, dans le concert de M. Arthur Sullivan?

Nous n'avions pas vu Jenny Lind depuis plus de dix huit ans. A cette époque, elle était l'idole du public; nous étions justement alors à Vienne. Jour et nuit, des milliers de personnes stationnaient sur la place Graben, où elle demeurait.

C'était le beau temps de l'illustre cantatrice. La police elle-même n'osait pas faire évacuer la place, parce qu'elle était aussi sous le charme de cette magicienne. Un de mes amis comparait cette puissance de fascination à celle d'Orphée, qui savait dompter les bêtes féroces elles-mêmes.

La Malibran n'a pas rencontré de succès plus enthousiastes.

A cette époque—nous parlons toujours d'une vingtaine d'années—Jenny Lind se trouvait en Amérique avec Benedict et Barnum. Quelle réception! Jamais reine en entrant pour la première fois dans son royaume n'a reçu un accueil semblable. Là l'ovation était spontanée.

Lorsque la cantatrice pénétrait dans une ville —le croirait-on?—les cloches de tous les monuments publics sonnaient à toutes volées, et le peuple s'écartait dans les rues pour laisser passer entre deux haies cette reine du chant.

Barnum, le grand exploiteur, ne faisait pas vendre chez les marchands de musique les billets de concert où devait se faire entendre miss Lind; il les mettait aux enchères publiques, et grâce à ce moyen, réalisa des bénéfices fabuleux. On retenait les places plusieurs semaines à l'avance; on se les arrachait au poids de l'or.

Aucune artiste, que je sache, n'a rencontré de succès aussi chaleureux; nous étions jeune alors et en entendant chanter Jenny Lind, le "rossignol suédois," nous étions d'avis que jusqu'à ce moment nous n'avions pas compris ce que c'était que la voix humaine. Etait-ce une femme qui chantait? Les anges dans le ciel ne peuvent avoir des accents plus suaves et plus délicieux.

Quelle plénitude forte et ravissante, s'il m'est possible d'accoupler ces deux mots! Quelle expression angélique! Ce mot d'ange résume seul Jenny Lind: "C'est un ange!" disait on, et l'on ne disait pas assez.

Sa voix était une virginité.

La première fois que nous avons entendu Jenny Lind, c'était à Vienne, avons-nous dit; elle était alors dans la plénitude de son talent. Dix ans après, nous l'avons revue, toujours aussi belle, toujours aussi grande, toujours aussi sublime.

La semaine dernière, Jenny Lind devait faire son apparition à Londres dans le concert de M. A. Sullivan.

Nous nous étions imaginé qu'un talent aussi imagistral ne devait jamais baisser. Quelle cruelle déception! Ce n'était plus Jenny Lind, c'était madame Lind-Goldschmidt. Nous croyions revoir la déesse du chant, mais, hélas! nous avons assisté au douloureux spectacle d'une grande artiste à la voix éraillée, fatiguée, morte! Rien, plus rien!

Charles Dickens, dans son *Old Curiosity Shop*, décrit une vieille femme qui, depuis quarante ans, porte le deuil de son amant. Lorsque ce dernier mourut, ils étaient tous les deux jeunes et beaux. Depuis cette époque, la femme inconsolable allait tous les jours pleurer sur la tombe de son amant.

Les années l'ont rendue vieille et décrépite, et dans l'esprit de la pauvre folle, son bien-aimé est toujours un jeune homme. Que dirait-elle si l'amant sortait de sa tombe, vieux et laid?

Elle éprouverait presque la même impression qu'a produite sur nous l'apparition de l'ombre de Jenny Lind. Est-ce même son ombre? Nous étions arrivé enthousiaste pour entendre encore le "rossignol suédois," et nous n'avons plus trouvé que...

Hélas! tout passe dans ce pauvre monde! Peut-être Jenny Lind se rappelle-t-elle une petite anecdote qui a fait en son temps quelque bruit en Allemagne.

Miss Lind se trouvait alors à Vienne; elle était à l'apogée de son triomphe. Il y avait toute la nuit des centaines d'admirateurs qui restaient sous ses fenêtres, et qui la conduisaient à son théâtre et la ramenaient à son hôtel en poussant des hourrahs.

Les places étaient inabordables pour les bourses peu fournies. Un jour, une vieille femme se présenta à l'hôtel de Jenny Lind et demanda à lui parler.

L'illustre cantatrice se trouvait en ce moment avec Meyerbeer.

La vieille femme est introduite et elle demande en tremblant un billet pour la représentation du soir. Miss Lind lui en glissa aussitôt deux dans la main.

—Mademoiselle, dit la vieille femme, je suis pauvre, misérable et inconnue maintenant, mais autrefois je portais un nom aussi illustre que le vôtre, j'étais comme vous une reine du chant, j'ai eu comme vous mes admirateurs... L'oubli est alors venu, l'oubli! cette mort des artistes mille fois plus terrible que la mort elle-même!

Jenny Lind et Meyerbeer lui demandèrent aussitôt son nom. Ce nom, je l'ai oublié moi-même, bien que je fusse à Vienne à l'époque où cet incident s'est passé; je me rappelle pourtant ce détail, que cette femme a créé en Allemagne le rôle de Pamina, dans la *Flûte enchantée*.

Je cite cette anecdote, parce qu'elle m'est revenue instantanément à la mémoire, lorsque j'ai entendu Jenny Lind à St. James's Hall.

Pourquoi les grands artistes n'ont-ils pas le courage de quitter la scène au moment où leur prestige s'évanouit, afin de ne pas laisser assister le public au triste spectacle d'un talent effacé?

Il est douloureux de briser la statue sur son piédestal.

Modes.

Madame Emeline Raymond, dans la *Mode illustrée*, nous dépeint les fureurs des toilettes actuelles:

"Elle portait un jupon court, sur lequel s'étageait une robe encore plus courte; elle était chaussée de bottes ornées de glands, qui se jouaient sur leurs hautes tiges; énumérer les pendeloques de cristal, de métal, qui s'alignaient sur la robe de cette dame, serait une entreprise qui prendrait trop de temps et trop de place son justaucorps était fixé par un baudrier, et l'on cherchait involontairement à sa gauche l'épée qui aurait dû s'y suspendre. En revanche, deux longs bouts de ruban, représentant les rênes avec lesquelles on tient un animal en laisse, s'attachaient à son col et traînaient jusqu'à terre.

"La partie la plus curieuse de ce travestissement était certainement la coiffure de cette dame. Un immense échafaudage de cheveux blonds roux, crêpelés, annelés, ébouriffés, flottants en un savant désordre sur son dos et sur son cou, soutenait tout un petit plateau, garni de festons composés de grosses perles enfilées; ce plateau, couvert de touffes de fleurs, était fixé derrière les oreilles et sous le menton par d'immenses écharpes en soie.

"Les jeunes femmes qui marchaient à la suite de cette dame avaient copié ce singulier accoutrement en tout ou en partie; quelques-unes avaient même renchéri sur l'étrangeté de certains détails; ainsi, leur jupon était encore plus court, les tiges de leurs bottes encore plus longues, leur chapeaux encore plus petits, leurs brides encore plus larges; de longues pendeloques en cuivre doré s'étalaient sur les écharpes qui fixaient leur couvre-chef, et accompagnaient tous leurs mouvements d'un cliquetis métallique, auquel ces dames semblaient prendre un plaisir extrême."

Madame Raymond aborde un chapitre encore plus délicat:

"Dans cette compagnie, les visages féminins étaient des tableaux ambulants; sur une épaisse couche de fard, fixée par un enduit composé d'un corps gras, se dessinaient des veines bleuâtres; les yeux étaient entourés d'un cercle noir, les joues enluminées par du carmin, les lèvres couvertes d'une pommade rose, mélange d'axonge et de carmin, qui aujourd'hui sert à la fois à embellir la nature et à nourrir l'estomac. La place attribuée à cette pommade rend en effet ce cumul inévitable.

"On conçoit que cette peinture redoute le grand jour et doive être, comme toutes les autres peintures, vue à distance. Etaler sous les rayons du soleil cette œuvre nécessairement imparfaite, et soumise à un si grand nombre d'accidents, est une entreprise téméraire; aussi place-t-on le visage féminin, ainsi revu et corrigé, sous la protection d'un voile, qui dissimule un peu les fissures se produisant dans le tableau, les lacunes qu'en sourire imprudent peut causer dans la couche qui recouvre les lèvres."

Le cable transatlantique.

Le câble transatlantique fonctionne-t-il? Voilà la demande que chacun se fait avec inquiétude, en face du silence obstiné, pendant une semaine, de ce télégraphe sur les nouvelles d'Europe. On se rappelle qu'en 1858, le câble cessa de fonctionner le dernier jour du mois d'août; mais ce ne fut que le 24 septembre que l'on en fit l'aveu. Le cas se répèterait-il malheureusement?

LA MINERVE.

MARDI MATIN 7 AOUT 1866.

L'Emprunt Romain.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ET AUX FIDELES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, 25 juillet 1866.

BIENS-AIMÉS FRÈRES ET ENFANTS CHÉRIS.

Notre Père commun a jugé à propos d'avoir recours au credit public pour effectuer un emprunt de soixante millions de francs. J'en ai été informé par une lettre que le Nonce apostolique de Paris, Mgr. Chigi, m'adressait le 24 mai dernier, et je m'empresse, au retour de ma visite pastorale, de vous en faire part, en vous transmettant, avec la présente, les documents officiels, marqués A et B, qui vous mettront parfaitement au fait de cette question financière.

Cet emprunt doit être très facile à réaliser, car, pour l'univers catholique, qui est appelé à y contribuer, c'est une bien modique somme que celle de 60,000,000 de francs qui lui est demandée.

Cet emprunt doit être très avantageux aux prêteurs, car, comme le dit le digne évêque de Nimes :

"Les titres seront de 500 fr., capital nominal, mais le versement réel ne sera que de 330 fr., bénéfice net, par conséquent, de 170 fr. sur le capital de chaque titre, au moment de la souscription, et pour les 330 fr déposés, on retirera un intérêt annuel de 25 fr., ce qui donne réellement un intérêt de 7½ pour cent. On comprendra sans peine combien un tel placement est fructueux pour le prêteur." (Circulaire du 19 avril 1866.)

Cet emprunt est sûr, ajoute l'évêque de Nimes, car "personne n'ignore avec quelle irréprochable exactitude le gouvernement pontifical a toujours satisfait à ses créanciers...... Que si quelque nouvelle révolution venait à le remplacer momentanément par un autre pouvoir, la dette resterait encore sacrée pour ses spoliateurs." (Circulaire du 10 avril 1866.)

Cet emprunt n'a rien qui doive surprendre, car dit le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, "ne voyons-nous pas, de nos jours, tous les princes de l'Europe avoir recours au même moyen? Et en est-il un seul qu'on ait réduit, comme Pie IX, à perdre les quatre cinquièmes de ses ressources? Il subsiste pourtant dans cette situation si difficile depuis six ans. Malgré sa gêne, il pourvoit à tout et fait face à tous ses engagements....... Voilà le prodige qu'opère en notre faveur la divine Providence au moyen des libéralités des fidèles. Continuons N. T. C. F., à servir ainsi d'instruments au Dieu tout-puissant.... renouvelons-nous chaque jour dans des sentiments de foi et d'espérance, et ne laissons échapper aucune occasion de donner à Jésus-Christ, dans la personne de son Représentant sur la terre, des témoignages d'amour et de dévouement." (Lettre du 21 avril 1866.)

Cet emprunt est, de plus, une bonne œuvre.—Car, dit excellemment Mgr. l'évêque de Perpignan : "Ce qui vous déterminera plus vite à répondre au nouvel appel du Souverain Pontif, c'est qu'en souscrivant à cet emprunt vous ferez mieux qu'une bonne affaire. Votre souscription aura le caractère d'une œuvre catholique ; elle allègera la douleur du St. Père, contribuera à assurer, avec son indépendance, l'indépendance de nos consciences." (Lettre du 1er mai 1866.)

Ces considérations sont plus que suffisantes, pour déterminer ceux qui ont des capitaux à placer, à s'associer à cette œuvre éminemment utile au St. Siége. Aussi, chacun de nous va se faire un devoir de travailler à la faire réussir par tous les moyens en son pouvoir et surtout en donnant le bon exemple, par une souscription généreuse. Les communautés comme les particuliers, les laïques aussi bien que les ecclésiastiques, il n'y a pas à en douter, s'empresseront de se procurer l'honneur d'être les créanciers du gouvernement Pontifical.

Il me reste à vous citer un autre passage de la Lettre de son Excellence Mgr. le Nonce Apostolique, dans lequel vous verrez comment il faudra procéder pour faire les placements dont il est question :

"La maison Edouard Blount et Compagnie, de Paris, qui a plusieurs fois rendu, par son zèle et son dévouement, d'importants services au gouvernement du St. Siége, est chargée d'émettre cet emprunt, dont la souscription, cependant, a lieu pour le compte direct du dit gouvernement. Messieurs Edouard Blount et Cie étant autorisés à ouvrir la souscription en France, et partout où ils le trouveront opportun, ont accepté volontiers les offices que leur a faites M. Robert Murphy de se charger de placer, en Amérique, les obligations de cet emprunt."

Or, ce M. Murphy qui demeure à New-York m'a écrit pour me demander le nom d'un citoyen qui voulût être agent pour cet emprunt, à Montréal, et je lui ai recommandé, comme dûment qualifié pour cet objet, Alf. Larocque, Ecr., l'un des directeurs de la banque d'Epargne de cette ville, et que vous connaissez tous. Ce sera donc à ce monsieur que vous devrez vous adresser pour déposer votre souscription et pour en retirer, tous les six mois, l'intérêt. Comme la souscription à cet emprunt doit se fermer le 15 septembre prochain, je prie chacun de se hâter, afin de ne point perdre l'occasion de favoriser une si bonne œuvre.

J'ai la confiance que M. les Curés des villes et de la campagne, en venant à la Retraite Pastorale, seront porteurs de nombreuses souscriptions à l'Emprunt Romain. Tout en formant des vœux ardents pour le plein succès de cette grande et noble entreprise, je vous bénis avec effusion de cœur, et je demeure de vous tous, le très-humble et obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

EMPRUNT ROMAIN.

ÉMISSION EN AMÉRIQUE — QUATRE MILLIONS DE PIASTRES.

A

Pour assurer au Trésor des Etats du St. Siége une complète indépendance, durant les négociations pendantes entre les gouvernements de France et d'Italie, pour la liquidation de la dette de l'Etat Pontifical, Sa Sainteté le Pape Pie IX, par Acte Pontifical du 11 Avril 1866, a décrété l'émission par souscription, d'un emprunt offert maintenant au public.

Quoique des emprunts précédents aient été effectués presqu'au pair, Sa Sainteté, en considération de l'état présent du marché monétaire, voulant éviter d'imposer un sacrifice sur ceux qui seraient disposés à l'assister à surmonter ses embarras présents, et aussi présenter au capital un placement favorable, a décidé d'émettre cet emprunt à raison de 66 piastres (or) pour un bon de cent piastres (or).

Les Bons, payables au porteur, sont de 500 francs, ou de cent piastres (or) chacun portant intérêt annuel de 5 pour cent, en or, les coupons payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er d'octobre, à Paris, ou à New York, Philadelphie et Nouvelle-Orléans, au taux courant de l'échange.

L'émission étant de 66 piastres (or) rapportera plus de sept-et-demi par cent d'intérêt sur le placement.

A partir de 1870, $12,000 seront employées annuellement à acheter les Bons ; le montant de l'intérêt de ces Bons rachetés sera employé à une plus ample réduction de la dette.

On espère que cet emprunt se recommandera de lui-même aux capitalistes en général, et sans aucun doute à tous les bons catholiques qui ont à cœur de prouver que Sa Sainteté ne s'adresse jamais à eux en vain.

Aucun placement ne peut offrir une plus grande sécurité que celui qui est garanti comme celui-ci, par la foi jurée d'un état qui a toujours rempli avec ponctualité tout engagement de Son Souverain.

Les souscriptions sont reçues et les coupons payés aux Banques suivantes :

Mess Edward Blount, & Co, Paris, France; Mess Duncan, Sherman & Co. Nassau St. Corner Pine, New-York.

Mess. Drexel, & Co, 34 South 3d Street, Philadelphie.

Les souscriptions sont aussi reçues par Mr John B. Murray, No. 18, Nassau Street New-York.

B

Paris, 20 mai 1866.

Nonciature apostolique, en France.

M. ROBERT MURPHY, Paris :

MONSIEUR, — Messieurs Edouard Blount & cie, auxquels on a confié l'émission du nouvel emprunt ordonné dernièrement par le St. Père, par son décret souverain du 11 avril dernier, m'ont informé des offres que vous leur avez faites de placer les bons du dit emprunt en Amérique, et des motifs qu'ils ont de croire dans le succès de vos efforts.

Plein de joie d'apprendre cette nouvelle, je désire moi-même, Monsieur, vous encourager dans vos bonnes intentions, et vous engage à ne rien omettre de ce qui pourrait faciliter le succès d'une entreprise si juste et si utile au gouvernement du St. Père, comme l'est celle que vous vous proposez.

A cette fin, vous êtes invité à vous adresser avant tout à NN. TT. RR. archevêques et évêques et aux vénérables membres du clergé, dont le concours moral est indispensable pour obtenir un grand nombre de souscripteurs parmi les fidèles ; et par les présentes que vous pouvez exhiber aux TT. RR. prélats et autres ecclésiastiques, je les exhorte moi-même fortement d'avoir la bienveillance de vous recevoir avec affection et de vous prêter tout le concours que les circonstances pourront requérir pour le succès le plus complet de votre entreprise. C'est pourquoi je leur déclare que vous êtes *seul*, sous les ordres des Messieurs Blount et cie, autorisé à négocier les bons de l'emprunt pontifical en Amérique, et j'ajoute que la souscription est pour le compte immédiat du gouvernement du St. Père.

Il me serait, Monsieur, très-agréable de connaître les noms des personnes qui ont souscrit à cet emprunt, ou qui ont favorisé la souscription.

Dans l'espoir que vos efforts seront promptement couronnés de plus ample succès, je suis heureux de vous assurer, Monsieur, de mes sentiments de la considération la plus distinguée,

Le Nonce Apostolique en France,

FLAVIO, Archevêque de Myre.

Proclamation de la ville de Francfort.

Voici le texte de la proclamation du bourgmestre et du conseil de la ville de Francfort, qui a été affichée dans la ville libre et dont le télégraphe nous a fait connaître les principaux passages :

"La guerre qui a éclaté entre les peuples frères de l'Allemagne menace de s'étendre aussi jusqu'au territoire de la ville libre de Francfort.

"La haute assemblée fédérale, qui a son siége dans cette ville libre, a déjà pris la résolution de s'en éloigner provisoirement.

"Notre ville est une ville ouverte et comme telle se trouve placée sous la protection du droit des gens, droit reconnu sacré par toutes les nations.

"La vie et la propriété des citoyens et des habitants ne paraissent donc aucunement menacées.

"Toutefois, dans une époque si fatale, le Sénat éprouve le besoin de publier avec sincérité et franchise ce qui suit :

"Le Sénat restera fidèle à la Confédération, qui a été fondée comme une union indissoluble et a pour but le maintien de l'indépendance et de l'inviolabilité des divers Etats allemands ; mais il tient pour impérieusement nécessaire un remaniement de la Constitution fédérale, la création d'un fort pouvoir central et l'établissement d'une représentation efficace de tout le peuple allemand, et il sera heureux de s'associer à tous les efforts dans ce but.

"Jusqu'à ce que ce remaniement de la Constitution fédérale ait été heureusement opéré, la ferme résolution du Sénat est de sauvegarder l'indépendance et l'inviolabilité de cette ville libre, fondées et garanties par des traités internationaux et fédéraux.

"Cette résolution peut imposer de dures épreuves à notre ville libre, à cette communauté pacifique, à ce lieu d'élection du commerce et de la bienfaisance ; le Sénat cependant a la ferme confiance que toute la bourgeoisie, dans ses sentiment du droit et dans sa fidélité pour la patrie allemande, se tiendra à ses côtés, et, pénétrée de la conscience d'avoir voulu le droit et d'avoir sauvegardé sa loyauté, supportera avec constance les épreuves qui peuvent fondre sur nous.

"Que Dieu protège la patrie allemande et la ville de Francfort !

"Le bourgmestre et le conseil de la ville libre de Francfort."

"Francfort, 15 juillet 1866.

Correspondance du Bresil.

Pour la *Minerve*.

(D'un correspondant spécial.)

Rio de Janeiro, 1er juillet 1866.

Je vous disais dans ma dernière lettre, que je n'avais pu rien obtenir en fait d'information, relativement aux négociations commerciales entre le Brésil et les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. J'avais écrit au ministre des affaires étrangères, et point de réponse. Avant hier, je suis allé le voir *en personne*. Voici ce qu'il m'a dit et ce à quoi je m'attendais :

"Dans les circonstances actuelles, le gouvernement ne peut prendre en considération aucune mesure qui a rapport aux affaires étrangères que ce qui est absolument urgent. Tout est à la guerre et toute l'attention du gouvernement se porte à cette matière. Avec l'opposition que les chambres montrent et font à la présente administration, il lui est impossible de rien présenter, si ce n'est des mesures de localité qui montrent l'action du gouvernement dans la crise où le pays se trouve". Je conçois un peu cela. Tout se fait avec une lenteur effrayante. On prend un temps ridicule et l'argent passe, de sorte que le gouvernement est très-embarrassé dans ses finances, et l'administration reçoit une opposition qui finira par la renverser, si la guerre continue encore longtemps.

Il sera très-difficile de rien conclure avec ce gouvernement vû la lenteur qu'il apporte dans la moindre de ses transactions ; si toutefois il se décidait à quelque chose, ce ne serait qu'à force de presser.

Ce gouvernement se trouve engagé dans une guerre qui ne paie pas. Avec des alliés, qui sont sans argent, sans crédit et presque sans soldats, le Brésil se trouve à supporter tout le fardeau des dépenses ; et avec le motto brésilien *Patiencia*, tout va lentement, excepté l'argent qui passe rondement ; de là mécontentement général et l'administration aura bien de la peine à se maintenir.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

POUR «LA MINERVE.»

Ottawa, 1er août 1866.

M. Fortier, depuis quelques jours, consacre ses loisirs à la littérature. Quelques journaux ont publié de ses correspondances qui, malgré l'absence de sa signature, n'en ont pas moins été fort lues. M. Fortier a un genre magnifique pour la correspondance anonyme. Pas scrupuleux sur les moyens, quand il s'agit de compromettre un adversaire, ennemi déclaré des convenances qui font loi en pareille matière, M. Fortier a tout ce qu'il faut pour être reçu à colonnes ouvertes dans les feuilles de chou qu'il favorise de son patronage et de ses italiques.

Mais il ne faut pas dire trop de mal du député d'Yamaska : il parait disposé à changer de vie. Avec un peu de secours, peut-être arrivera-t-on au changement parfait. Je l'ai toujours soupçonné d'être une bonne pâte d'homme, sans malice pour les grandes choses qu'il ne comprend pas, et sans rancunes pour les petites, incapable qu'il est de jamais se faire d'ennemis.

Le parti libéral ne manque pas de gens méchants et lâches. Ils préfèrent le poignard de la calomnie à la parole ferme et ouverte de l'honnête homme. Rien ne leur répugne, aucune accusation n'est assez vile, ni assez fausse pour qu'ils ne lui donnent le grand jour de la publicité dans les colonnes de leurs méprisables feuilles. Les sentiments de la plus ordinaire bonne foi, la justice, l'honnêteté, la vérité, tout cela n'est rien ou tout pour eux. Ils s'arrogent avec orgueil le rôle de mouchard, et ce rôle est tellement dans leur nature que, du premier coup, ils sont passés maîtres.

Incapables de rien comprendre aux instincts de la délicatesse la plus élémentaire, ignorant tout ce que peuvent exiger les lois de la politesse et des bons rapports reçus entre gens qui se respectent eux-mêmes, ils sont aptes, plus que personne, aux choses les plus indignes qui se puissent imaginer.

Ces hommes tarés, déshonorés par leur propre conduite et par celle de leurs semblables sans respect pour les droits comme pour les devoirs de la société et de la famille, aux cœurs blasés par le mépris qu'ils inspirent aux autres et s'inspirent à eux-mêmes, aux sentiments émoussés qui acceptent avec un cynisme révoltant la position dégradante qui leur est faite par une série de faits dont ils ne peuvent, à cause de leur bassesse, comprendre toute l'humiliation, ces mêmes hommes, dont le nom seul est synonyme d'infamie, viennent maintenant, sous prétexte d'une vengeance qu'ils n'ont pas droit de demander, raconter sous des couleurs fausses, en leur donnant une interprétation qui ne démontre que leur malice et leur méprisable rancune, des démarches qu'ils n'ont pas comprises et dont ils ne peuvent, eux, les hommes sans honneur par excellence, apprécier la signification.

Ne pouvant plus attaquer le parti comme parti politique, ils tâchent de trouver des fautes dans la conduite privée de quelques uns de ses membres, de ses défenseurs ou même de ses amis. Ils commencent par inventer des faits, puis ils commentent leurs propres faussetés, ils exagèrent les circonstances, ils faussent la signification, ils interprètent tout avec fiel, avec mensonge, avec canaillerie Et ils s'écrient alors : Voyez vous ce que vaut ce parti!

Eh bien oui, le parti conservateur peut encore soutenir la lutte sur ce nouveau terrain. Qu'on fasse le bilan de la moralité privée dans les deux camps ; que l'on pèse les scandales commis ; que l'on compte les personnes compromises ; que l'on fasse entrer en ligne la position des accusés et des coupables ; que l'on compare, séparément si l'on veut, les ministres et les députés, les journalistes et les amis de chaque parti, que l'on raconte les faits et gestes de tous, soit depuis le commencement de cette session, soit durant les sessions dernières ; que l'on suive chacun des intéressés jusque chez lui, au sein de sa famille ; que l'on dise au grand jour ce que tout le monde sait ou ce que pourront apprendre les espions du parti libéral !

On veut que le parti soit responsable des actes de ses membres ; eh ! bien, qu'on rende chaque député responsable des actes de tous les membres de sa famille ; que l'on étudie tout, que l'on scrute partout, et que l'on dise tout !

Ce n'est pas le parti conservateur qui aura le plus à rougir ; nous en connaissons, dans le parti libéral, qui n'oseront plus se montrer dans la rue.

Nous n'avons pas pour habitude, nos lecteurs le savent, de nous occuper des actes privés de ceux que nous combattons dans leur vie publique. Nous n'aimons pas à pénétrer sur ce terrain : non pas parce que nous croyons à une défaite, mais parce que nous sommes persuadé qu'une pareille tactique ne peut que jeter du discrédit sur la vie politique en général, et, pour nous, ce préjudice ne serait pas compensé par une victoire de parti.

Nous combattons au grand jour les actes politiques des hommes en qui nous n'avons pas confiance comme hommes politiques. Voilà ce que nous croyons être notre devoir.

Nous n'avons jamais été au-delà, malgré les provocations plus ou moins indirectes qu'on nous a adressées.

Quant à nous personnellement, nous méprisons profondément les insinuations dont nous avons été l'objet, parce qu'elles sont fausses, et parce qu'elles ne prouveraient rien contre le parti, auquel nous appartenons, même si elles étaient vraies.

Mais si l'on veut attaquer le parti de ce côté, nous le défendrons et avec succès, nous l'assurons d'avance.

On nous attaque par le mensonge, nous répondrons par la vérité, qui sera beaucoup plus terrible. On nous dit que le parti conservateur, dans la conduite privée de ses membres, est dégradé ; nous signalerons les faits et gestes de la députation libérale. Le public jugera.

Nous ne reculerons jamais devant une provocation, quelque soit notre peu d'habitude de combattre sur le terrain des personnalités. Ceux qui nous aurons provoqué en subiront les conséquences. Nous attendons de pied ferme. Il n'y a que les lâches et les coupables qui fuient.

Le télégraphe a déjà fait connaître que des mots avaient été échangés entre M. Dorion, l'indigne député de Drummond et Arthabaska, et notre confrère et ami du *Canada*. La conduite de M. Dorion, en cette circonstance, a été aussi vile qu'on pouvait s'y attendre de sa part. Ce déshonneur de la Chambre et de la Presse a commencé par insulter aussi grossièrement, aussi brutalement, aussi mensongèrement qu'il était possible de le faire, le rédacteur du *Canada*, avec deux de ses collègues de la presse, et un de leurs amis depuis six ans retiré de la vie politique active.

M. Dorion a fait preuve, en cette circonstance, ainsi que ses scribes et ses espions, d'une bassesse qu'on ne s'attendait pas de trouver parmi des membres de la Législature. Vouloir compromettre des adversaires politiques qui ont toujours respecté la délicatesse et les convenances, en allant inventer, sur leur conduite privée, des actes destinés à les compromettre, c'est ce qu'on ne peut voir que chez les organes ou les partisans les plus avancés de la démocratie.

Ces membres aussi peu honorables que peu honorés voudraient jeter sur les autres un peu de la boue dont ils sont couverts de la tête aux pieds.

Le rédacteur du *Canada*, M. Gérin, demanda des explications à M. Dorion sur les motifs qui l'avaient porté à faire une attaque aussi personnelle, aussi injuste, aussi inusitée dans la presse. Les réponses n'étant point satisfaisantes, il finit en qualifiant la conduite de M. Dorion en des termes appropriés à la circonstance et par conséquent d'une dure sévérité. C'est alors que M. Dorion saisit un livre (la scène se passait à la bibliothèque) et frappa M. Gérin à la figure. On devine ce qui s'en suivit. Un homme ne se laisse pas froidement frapper sans répondre sur le même ton.

Bientôt après, aux cris de M. Dorion, on vint séparer les combattants. Le drame allait être transporté sur un autre terrain. C'est M. Holton qui annonça à la Chambre qu'un grand évènement venait de se passer. Il prit, pour cela, sa voix la plus solennelle, et raconta qu'un honorable membre avait été attaqué ; que les priviléges de la Chambre avaient été violés, et qu'un châtiment proportionné à l'offense était nécessaire.

Ne connaissant pas les faits, la Chambre abonda parfaitement en ce sens. On manda l'accusateur, qui arriva escorté de son ami Alexandre Dufresne, en tous points digne de lui.

M. Dorion se leva et commença un narré des faits, dans lequel il eut bien soin d'oublier de dire que lui-même avait le premier frappé M. Gérin. On ne pouvait s'attendre à autre chose de sa part. Que diable, on n'accuse pas un homme pour se compromettre soi-même. Puis, un mensonge de plus ou de moins, c'est bien peu pour M J. B. E. Dorion.

Là dessus, un mandat d'arrestation fut lancé contre M. Gérin qui avait repris son siége à la galerie des journalistes. On l'amena à la barre de la Chambre, où il resta jusqu'à la fin de la séance.

Cet après-midi, il doit avoir son procès. Voilà où l'affaire en est rendue maintenant.

Quelques membres de la démocratie se sont conduits, en cette circonstance, d'une manière dégoûtante. M. Alexandre Dufresne, comme le ferait un gamin de la rue, alla jusqu'à insulter M. Gérin pendant que celui-ci était sous la garde du sergent d'armes à la barre de la chambre. Le prisonnier fut obligé de demander protection aux autorités.

Ces démocrates n'ont aucune notion des convenances, et les lois de la délicatesse sont pour eux lettre close. Ils s'en vont insultant tous ceux qui se trouvent à leur portée, sans le moindre respect pour eux-mêmes, ni pour les autres, tâchant de salir tout, et comptant bien sur nos habitudes pour se trouver à l'abri des représailles.

Ils savent que nous laissons de côté la vie privée de nos adversaires. Et pourtant, nous aurions beaucoup à dire sur leur compte ; quelques-uns d'entre eux le savent, et ne craignent pas de déclarer leurs craintes.

Ils ont raison, qu'on y prenne garde. Nous subirons les lois qu'on nous imposera, et nous suivrons la discussion sur tous les terrains où elle sera portée.

Ces messieurs s'imaginent, parce que les erreurs populaires les ont portés à la législature, qu'ils vont avoir pleine liberté d'insulter qui leur plait, et comme il leur plait, sans que nous ayions le droit de répondre?

Quand leurs premiers journaux, leurs organes officiels, ont la bassesse de donner accès dans leurs colonnes à toutes les sales diatribes qui prennent naissance dans les feuilles les plus dégradées de leur parti, ils veulent en repousser la responsabilité, en même temps qu'ils voudraient rendre le parti conservateur solidaire de tous les actes de la vie privée de chacun de ses membres.

C'est ce que nous ne souffrirons pas. Ils parlent de masques, eh bien ! nous aussi nous lèverons les masques. Que les intéressés soient sur leurs gardes pour l'avenir.

Ottawa, 2 août.

La chambre a commis, hier, une injustice qui lui fait peu d'honneur. Elle a poussé l'amour de ses privilèges jusqu'aux extrêmes limites de la tyrannie à l'égard des étrangers. Elle a montré que du moment qu'un de ses membres était en cause, cet homme, fut-il le plus vil et le plus dégradé, elle mettait à l'abriter et à le défendre tout ce que sa puissance peut avoir de plus illimité et de plus arbitraire.

Nous avons déjà parlé de l'altercation intervenue entre M. Gérin, rédacteur du *Canada*, et M. Eric Dorion, membre du parlement. Hier après midi devait être rendu le jugement. On entendit la déclaration de M. Gérin qui différait notablement de celle qu'avait faite son adversaire. Ici c'est ce dernier qui était dit avoir frappé le premier.

M. Dorion nia naturellement cette assertion ; bien plus, il nia que M. Gérin eut jamais constaté ce fait devant lui. Et cependant, il y a des témoins qui peuvent jurer lui avoir entendu répondre : Non, *après un moment d'hésitation*.

La chambre a cru devoir accepter comme vrai le témoignage de M. Dorion ; c'était son affaire et elle seule en porte la responsabilité. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce témoignage ne mérite pas d'être cru. La version donnée par M. Gérin, est beaucoup plus vraisemblable, et porte avec elle un cachet de sincérité qu'on chercherait inutilement dans l'autre.

Il est évident qu'il y a eu provocation de la part de M. Dorion par son article ; il est assuré également qu'il a répondu par des coups aux justes qualifications que M. Gérin faisait de sa conduite.

Il y a donc eu double provocation de la part du coupable que la Chambre a couvert de son égide. M. Gérin a répondu aux écrits par des paroles, aux coups par des coups. Comment donc pouvait-il être condamné ?

M. Dorion est, en même temps, journaliste et membre du Parlement. Dans son journal, il insulte qui il lui plait, avec toute la grossièreté que ces démocrates savent mettre dans leurs procédés. Et les accusés n'ont pas le droit de se défendre. Quand ce déshonneur de la presse s'est attiré le chatiment que lui méritent ses provocations, il va demander protection à la Chambre. Où est l'honneur d'une pareille conduite ? Comment qualifier cette lâcheté ?

Mais la Chambre a jugé qu'il était loisible à l'un de ses membres, d'attaquer impunément, par les écrits, par les paroles et par les coups ; elle a jugé que ses membres étaient au dessus des principes les plus élémentaires de la justice. Il n'y a pas de limites, non seulement à sa puissance collective, mais à l'arbitraire de chacun de ses membres.

Que penser de cet exemple donné à la moralité publique ? Que signifie cet encouragement à ne pas observer la loi ?

Voici le sens du jugement de la Chambre : M. Dorion rédige son journal en sa qualité de membre du Parlement. Le *Défricheur* fait partie de son bagage parlementaire. On est à la veille de le faire imprimer aux frais de la Chambre, parmi les appendices. Quand un homme est membre du Parlement, tout lui est permis, et ses adversaires sont sans protection contre lui.

Voilà ce que la Chambre a jugé.

Mais si la légalité et la Chambre ont condamné M. Gérin, la morale publique, les lois de l'honneur et de la justice l'ont absout. Il a été condamné injustement, et il peut dire, dans sa prison, que la responsabilité de sa condamnation retombe, non pas sur lui, ni sur ses actes, mais sur la Chambre seule.

M. O'Halloran eut l'audace de dire que maintenant les membres vont être obligés de s'armer pour se rendre aux séances. Nous ne le croyons pas. Ce sont plutôt leurs adversaires qui sont en danger.

Les membres sont protégés par leurs collègues. Ils peuvent, sur la déclaration la plus mensongère, et qu'il n'est pas permis de contredire, envoyer en prison tous ceux qui seront désignés par la rancune ou l'envie.

D'après les principes proclamés hier, il n'y a plus de sécurité pour tous ceux qui ne sont pas membres de la Législature.

Nous ne pensons pas que cet état de choses puisse être longtemps toléré. Il y a des choses que la loi mal appliquée peut sanctionner, mais que les honnêtes gens ne peuvent pas souffrir.

M. Bellerose a fait une bonne leçon à M. Sanfield McDonald pour l'étrange méchanceté dont il faisait preuve, en proposant l'emprisonnement pour plusieurs semaines, il a rappelé que lui-même s'opposait beaucoup plus souvent qu'il ne convient à de semblables condamnations.

M. M. C. Cameron a combattu avec un talent, une clarté et une logique irrésistibles pour tous les hommes sans prévention le jugement de la Chambre ; il a stigmatisé comme elle devait l'être, la conduite de M. Dorion, qui vient demander à la Chambre de le protéger contre les justes chatiments que lui attirent ses procédés indignes comme journaliste; il a été également juste et sévère à l'égard de MM. Sanfield McDonald et O'Halloran qui avaient, à l'exemple de leur confrère Eric, insulté grossièrement un honnête homme qui n'avait que le tort d'être sans défense.

M M. C. Cameron ne connaissait pas du tout M. Gérin, ignorait complètement les principes politiques qu'il soutenait, mais il était révolté de l'indignité des procédés de M. Dorion, et il ne craignait pas, lui, de le déclarer hautement.

Nous remercions sincèrement M. Cameron pour son habile et vigoureuse défense des droits de la justice outragée. Comme membre de la presse française, son discours a été pour nous une compensation pour les silences inattendus et les défections imméritées.

Par le *Moravian*, nous avons des nouvelles allant au 27 juillet, que nous résumons de la manière suivante. Plusieurs détails se trouvent affectés par les nouvelles allant au 4 août, que le télégraphe nous a enfin transmis :

Les préliminaires de paix ne sont pas encore officiellement connus ; on est réduit à les deviner. C'est le cas ordinaire du public vis-à-vis des chancelleries, dont les arcanes ne s'ouvrent qu'à bon escient, parfois même quand ils n'ont plus rien à révéler et que leur secret est celui de la comédie. Quoi qu'il en soit, on est porté à penser, et cela est vraisemblable, que les dits préliminaires peuvent se résumer à peu près comme suit :

Les efforts de l'empereur Napoléon pour le rétablissement de la paix ont été couronnés de succès. L'Autriche a accepté les préliminaires de paix admis par la Prusse. Les ministres plénipotentiaires se sont réunis au quartier-général prussien pour négocier l'armistice. La réponse définitive de l'Italie est attendue. Mais déjà cette puissance a admis en principe les préliminaires de paix. Tout concorde donc à faire croire que cet incident belliqueux est terminé. Il n'y a pas à se dissimuler que le résultat n'en ait été de donner, en Europe, à la Prusse une prépondérance au point de vue militaire que, jusqu'à présent, les heureuses campagnes de Crimée et d'Italie semblaient assurer à la France.

Au milieu de tous les incidents que la guerre austro-prussienne et austro-italienne a amenés, le monde politique fait deux remarques assez significatives : la première, c'est qu'aucune des nombreuses notes publiées par le journal officiel ne laisse entrevoir pour la France le moindre remaniement de territoires, la plus petite rectification de frontières ; la seconde, c'est qu'il n'est plus dit un seul mot de la Vénétie.

Mais l'empereur a-t-il prononcé son dernier mot? Rappelons-nous le discours d'Auxerre.

Il résulte de diverses informations que les préliminaires de paix acceptés par l'Autriche n'avaient pas un caractère définitif. Ainsi s'explique le silence des journaux officiels au sujet des bases d'arrangement proposées par la France.

Au cas probable où Paris ne serait pas désigné pour les conférences sur les préliminaires de la paix, la France aurait pour représentant M Benedetti, qui assisterait aux délibérations à titre de simple médiateur, et sans participer à la rédaction des protocoles.

On voit que la France tend à s'effacer de plus en plus dans les négociations. Peut être le résultat ne lui inspire-t-il qu'une médiocre confiance : peut-être cherche-t-elle à recouvrer toute sa liberté d'action pour l'avenir.

Quoiqu'il en soit, si l'on doit se réjouir au nom de l'humanité de la cessation des hostilités, nous devons nous affliger de l'humiliation de l'Autriche, humiliation inexplicable, qui entrait dans les desseins de la Providence. On peut réduire à ceci les négociations :

1o Large développement de la Prusse au nord, ou, si on l'aime mieux, constitution d'une nouvelle Allemagne septentrionale, sous la direction militaire et diplomatique de la Prusse.

2o Union allemande du sud, ce qui permettrait à l'Autriche de garder sa grande position en Allemagne, au moins en apparence.

3o Cession définitive de la Vénétie à l'Italie.

L'acceptation par le roi Victor-Emmanuel des préliminaires de paix n'est pas encore à l'état de fait accompli. Il est pénible, on le comprend, pour le gouvernement italien, d'accepter la paix sous le coup d'un échec maritime ayant pris presque les proportions d'un désastre, et dont quelques succès légers dans le Tyrol ne peuvent contre-balancer l'effet. Mais enfin, il importe que le gouvernement italien fasse de nécessité vertu. Car, en vérité, son : *Italia farà da se* ne lui porte pas bonheur.

La bataille navale de Lissa a été diversement racontée, et si un télégramme de Florence, tout en avouant la perte de plusieurs navires italiens, avait attribué l'avantage à la flotte de l'amiral Persano, qui serait restée maîtresse des eaux du combat, une dépêche, également officielle, de Vienne, avait constaté qu'après plusieurs heures de combat, la flotte italienne avait été refoulée et poursuivie. Cette dernière version est aujourd'hui confirmée par le *Moniteur français*. Ce journal annonce formellement l'échec de la flotte italienne, en ajoutant que celle-ci a été rejetée par les bâtiments autrichiens jusqu'en vue d'Ancône.

Les volontaires ont été de nouveau battus dans le Tyrol et ont essuyé des pertes considérables.

Néanmoins, les Italiens réclament, en ce moment, outre la Vénétie, Trieste ou tout au moins le Trentin. Des raisons de nationalité et de stratégie sont invoquées par elle à l'appui de sa réclamation, et il eût été possible, si une armée italienne avait pu occuper des vallées méridionales du Tyrol, que la possession lui en fût restée. Mais, dans les conditions actuelles, ni la France, ni la Prusse ne peuvent seconder les prétentions de l'Italie, et il est probable qu'elle devra y renoncer.

Les préléminaires de la paix proposés par la Prusse et approuvés par la France sont comme suit :

L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne confédération germanique et l'organisation d'une confédération nouvelle dont elle sera elle-même exclue.

Le nord de l'Allemagne formera une union sous la direction militaire et diplomatique de la Prusse.

La formation d'une union facultative des Etats allemands du sud comme un corps international indépendant.

Les duchés de l'Elbe seront annexés à la Prusse, à l'exception de la partie danoise du Schleswig.

L'Autriche paiera une partie des frais de guerre de la Prusse.

L'intégrité de l'Autriche sera maintenue, à l'exception de la Vénétie.

Ces conditions ont été soumises par la France à l'Autriche, qui a déjà consenti à la première condition, celle par laquelle elle se trouve exclue de la confédération germanique qui sera réorganisée par la Prusse.

Indépendemment des demandes soumises à l'Autriche, la Prusse a l'intention d'annexer un territoire contenant environ trois millions d'habitants.

Cette question de l'annexion du royaume de Hanovre à la Prusse n'est pas encore définitivement arrangée, mais il a été décidé par le gouvernement prussien que si le roi de Hanovre doit être rétabli sur son trône, tout le littoral sera joint au royaume de Prusse.

Les rouges et l'annexion

On lit dans le *News* de New-York l'entrefilet suivant qui parle par lui-même :

"Un corps nombreux de canadiens résidant aux Etats-Unis, s'est formé en association dans le dessein d'influencer les élections en Canada, où l'on doit former un parti annexioniste le premier septembre. Les agitateurs de ce mouvement se recrutent surtout parmi le parti rouge en Canada. Les canadiens à New-York tiendront de fréquentes assemblées. M. L. P. Fontaine est le président de l'association ici.

A ceux qui se mangent les ongles.

Le fait suivant pourra servir d'avertissement utile aux parents dont les enfants ont la mauvaise habitude de se rogner les ongles.

Un évènement fatal a mis en émoi la petite ville de Bethord. Une petite fille, Mary Ann Church, vient d'y succomber dans d'atroces douleurs. Cette malheureuse enfant avait l'habitude de se rogner les ongles jusqu'au sang ; elle prétendait que c'était le seul moyen de les tenir propres. Il y a huit jours, elle fut prise de nausées et de douleurs intolérables dans l'estomac, qui ne tardèrent pas à la conduire au tombeau.

L'autopsie a démontré que les parcelles d'ongles avalées avaient formé un dépôt dans le pylore, lequel s'était ulcéré et avait produit l'abcès qui a déterminé la mort. La ville de Bethord est dans la consternation, et il est à croire que la manie de s'y rogner les ongles n'y trouvera plus d'adeptes.

Garibaldi sur le déclin.

La santé de Garibaldi est très-mauvaise. Il a les deux jambes dans un état de maigreur qui fait peine à voir. Il est pâle et porte sur le visage la trace de la souffrance. Les rhumatismes aigus sont venus le travailler en même temps que sa seconde blessure. Il ne va plus qu'en voiture.

Nouvelles de Rome.

Le Pape devant partir, le 4 août, pour Castel-Gandolfo. On assurait que Sa Sainteté prononcerait une allocution dans le consistoire qui devait être tenu le 27 juillet.

Le cardinal Antonelli est plus souffrant. Le bruit de sa retraite ou de sa démission s'accrédite.

Les négociations pour le transfert de la dette pontificale afférente aux anciennes provinces du Saint-Siége sont maintenant terminées. L'Italie payera en 36 ans sa part de 14[illegible] millions.

On lit dans le *Pays* :

Depuis dix ans et plus les torys ont employé le vert et le sec pour faire la guerre au parti libéral. Quand la vie publique d'un homme ne leur fournit pas d'armes contre lui, ils s'en prennent à ses croyances religieuses, et si celles-ci sont inattaquables ils descendent dans sa vie privée, sanctuaire inviolable, et, scrutant les actes et les intentions du foyer domestique, ils exhibent à nu toutes ses petites misères. Que le procédé soit honteux, c'est admis de tout le monde ; qu'il soit employé chaque jour, c'est également incontestable.

La *Minerve*, disons-le à sa louange, ainsi qu'un autre journal tory, ne recourent plus, depuis quelques années, à cette ignoble guerre.

Nous enrégistrerions cet aveu avec bien plus de plaisir, si le *Pays* ne nous forçait, dans le même numéro, à lui manquer de reconnaissance ; car, malheureusement, il a lui-même recours à ce *procédé honteux*, qu'il stigmatise. Puisqu'il trouve si odieux la pratique d'entrer dans les détails intimes de la vie privée, pourquoi attaque-t-il l'un des propriétaires de notre journal par des moyens qu'il déclare lui-même si bas ? Non seulement il commente ou répète certaines déclarations déloyales faites par le *Défricheur*, mais il y ajoute des détails nouveaux qui se trouvent exclusivement dans le domaine de la vie privée, ce *sanctuaire inviolable*, comme il l'appelle lui-même. C'est ce qu'on appelle filer sa corde.

Quant à nous, nous sommes fier de pouvoir nous en vanter, nous ignorons les personnalités, parceque nous savons que la ruine morale d'un particulier ne peut servir à la perte ou à la dépréciation d'un parti. En Canada surtout, où les articles de journaux ne sont pas signés, l'auteur d'un article n'a aucune responsabilité individuelle. Le public est censé en ignorer le nom et si l'article est bon en lui-même, la valeur morale de celui qui l'a rédigé ne peut en diminuer la portée. Un argument est toujours un argument et il a toujours le même effet sur le public au point de vue de la logique et des principes.

NOUVELLES DU CANADA.

—On attire l'attention des petits capitalistes sur la vente de deux résidences dans la rue Christophe, faite dans les salles d'encan de M Devany, le 8 août à 11 heures. Ces propriétés méritent d'être visitées.

—On verra que la vente de meubles de MM. Jacques et Hay, va être reprise mardi, 7 août, à 2 heures. C'est une vente sans réserve pour épuiser. Il est donc important d'en profiter, car les meubles sont de première classe.

—Le New-York *Examiner* dit : " Toutes les mères de famille et ceux qui tiennent maison, doivent souvent agir comme médecins de la famille dans les nombreux accidents et maladies qui arrivent aux enfants et aux servantes. Dans plusieurs de ces cas, j'ai fait usage du Pain Killer de Davis, et je le considère comme indispensable à la boite à médecine. Pour la diarrhée, il a été d'un succès satisfaisant ; pour les coupures et les contusions, il n'a pas d'égal.

—Les Dames et Messieurs seront contents d'apprendre que l'on peut maintenant se procurer la préparation populaire et si bien connue dans le monde, BURNETTS COCOAINE, aux anciens prix—50 centins la boite. Ses effets sur la richesse et l'apparence des cheveux ne peuvent être surpassés. En vente chez tous les droguistes.

Un ennemi dans notre bouche.—Ne mettez pas un ennemi dans votre bouche, qui fera disparaître vos dents. Prenez garde à ces poudres qui sont la destruction des dents, la plus grande d'entre elles sont des imitations du Sozodont. Rendez-vous les dents saines et l'haleine agréable en vous servant continuellement l'odoriférant Sozodont.

Ce qui est beau plait toujours.—Le révd. Jas. McKee, N. Y., écrit : " Je recommande le Restaurateur et le Zilobalsamum de Mad. S. A. Allen pour les cheveux, comme les meilleurs remèdes pour faire disparaître la calvitie et la blancheur des cheveux, qui aient encore été découverts. On peut s'y fier avec certitude." A vendre par tous les droguistes. Dépôt, 193, rue Greenwich, N. Y. 3

Cour du Recorder du 4 août.—Manus Hagharty, charretier sans numéro, $2 ou 15 jours de prison ; Hariet Simpson et Marie Lapierre, vagabondes, $5 chacune ou 1 mois de prison ; Félix Décarie, Benjamin Leduc et Walter Scott, fermiers pour vente de patates dans les rues, $1 chacun ou 8 jours de prison ; Henri Lachapelle et William Brown, charretiers sans numéro, $1 chacun ou 8 jours de prison.

Cour de Police du 4 août.—Catherine Mullins ivresse, 2 mois de prison ; Robert Hadley, pour avoir déserté son navire, 1 mois de prison.

—Ordres du jour pour l'assemblée spéciale du conseil de ville, qui aura lieu vendredi, le 10 du courant :

Pour recevoir le rapport du Bureau des Reviseurs, sur le résultat de la dernière élection pour le quartier St. Antoine ; pour recevoir et considérer une motion de l'échevin David, pour faire certains changements à la liste des comités permanents, nécessités par la démission du conseiller McNevin ; pour recevoir un rapport du comité des finances, sur les demandes pour la charge de trésorier de la cité ; pour nommer le trésorier de la cité ; pour nommer un bureau local de santé, conformément à l'acte (chap. 38, Statuts Refondus du Canada) pour veiller à la conservation de la santé publique.

Pour considérer les rapports : des comités des finances pour élargir la rue St. Bonaventure en face de la propriété de M. Judah ; des mêmes, pour une allocation destinée à payer M. Herbert pour le terrain qu'on lui a pris pour l'ouverture de la rue Ontario ; des mêmes, pour l'acquisition de partie du terrain de MM. Wilson et Lyman, pour l'élargissement de la rue Lagauchetière.

Cour de police du 6 août.—Chs. Tierney, vol, 1 mois de prison ; A. Fortier, de Québec, même offense, 3 mois de prison

PARLEMENT PROVINCIAL.

Ottawa, 3 août.

CONSEIL LÉGISLATIF.

L'orateur prend son siége à 3 heures.

Un message est reçu de la Chambre Législative avec la réponse qui doit être envoyée à la dépêche télégraphique du secrétaire pour les colonies.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois :

Sir N. F. Belleau. Bill concernant la municipalité de la baie de Gaspé.

Sir N. F. Belleau. Bill concernant l'assurance contre le feu de Québec.

Hon. M. Malhiot. Bill relatif au chemin de fer de la rive Nord et de la navigation du St. Maurice.

Hon. M. Proulx—Bill concernant la municipalité de Wickham.

L'Hon. M. Rose présente un bill pour amender la charte de la Banque du Canada.

Ottawa, 4.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture :

Hon. M. Proulx :—Bill concernant la paroisse de St. Bonaventure.

Hon M. Ryan.—Bill concernant la salle de la Société St. Patrice de Montréal.

A 3½ la Chambre s'ajourne à lundi.

Ottawa, 3 août.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

L'orateur prend son siége à 3 heures.

M. Bell présente un bill pour accorder à la minorité catholique du Haut-Canada, les mêmes priviléges que ceux accordés par la Législature à la minorité protestante du Bas-Canada.

Ce bill ayant subi sa première lecture, M. Bell propose qu'il soit lu une deuxième fois demain.

L'Hon. M. Galt propose que la discussion soit ajournée.

La discussion sur la motion de M. Galt se continuait encore à 6 heures, lorsque la Chambre s'est ajournée.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A *LA MINERVE*.

DEPECHES GENERALES

Ottawa, 4 août.

J. W. Dunscumb est nommé commissaire pour s'enquérir des causes du naufrage du steamship *Annette* et de la barque *Ellen*.

Une dépêche signée de Lord Carnavon et datée de Downing street, 11 juillet, félicite et remercie les Canadiens de Chicago et New-York qui ont laissé leur position et ont offert leurs services pour repousser les Féniens.

Ottawa, 4 août.

Aujourd'hui la Chambre s'est assemblée à 11 a. m. et s'est formée en comité des voies et moyens sur les résolutions de M. Galt, concernant l'émission du papier-monnaie.

A 5 heures, le comité se lève et rapporte progrès et l'on obtient de siéger encore mardi. La Chambre s'ajourne.

La Chambre a passé toute la journée à discuter le projet financier de l'hon. M. Galt.

MM. Holton et Smith ont parlé contre le projet.

M. Galt leur a répondu.

M. Brown a alors parlé pendant trois heures et il n'avait pas fini quand la Chambre a ajourné à 5 heures.

Les débats seront repris mardi, jour où le vote se donnera probablement.

Il y aura une grande majorité en faveur des résolutions.

La rumeur dit aujourd'hui que le gouvernement a reçu des nouvelles de certains mouvements féniens qui l'ont décidé à prendre des mesures pour repousser une attaque.

New-York, 4 août.

On rapporte 24 cas de choléra et 2 décès en cette ville, hier. A Brooklyn, il y a eu 15 cas et 6 décès.

New York, 4.

Une dépêche de Washington, dit que le proc.-gén. Herron, qui servait comme officier dans l'armée rebelle est virtuellement supérieur en rang au général Sheridan, vu que par l'ordre du président les autorités militaires sont subordonnées aux autorités civiles.

Il est rumeur ici, ce soir, que le gén. Sheridan va résigner à cause de la conduite du président en cette affaire, et de la position embarrassante dans laquelle se trouvent placés les officiers loyaux.

New-York, 4

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans dit que le gén. Baird ayant ordonné d'arrêter la procédure au sujet des accusations portées contre des membres de la Convention, le président lui a télégraphié pour lui ordonner de ne pas intervenir.

Washington, 4.

On publie l'état de la dette publique des Etats Unis telle qu'elle était le 1er août courant :

Dette portant intérêt en espèces—Bons à 5 par cent, $198,241,150 ;

Bons à 6 par cent rachetables en 1867 et 1868, $18,323,591 80 cts. ;

Bons à 6 par cent, rachetables en 1881, $283,734,100. 5-20 américains à 6 par cent, $741,329,650.—Total, $1,241,628,441 80 cts.

Dette portant intérêt en papier-monnaie :—Bons à 6 par cent $6,042,000 ;

Emprunt temporaire, $118,665,461 96 cts. ;

Billets avec intérêt composé de trois ans, $156,012,140 —Total, 1,079,668,959. 96 cts. ;

Dette nationale non présentée pour le paiement, $4,670,160,32 cts ;

Dette ne portant pas intérêt : Bons des Etats-Unis, $400,361.71 cts. ;

Papier-monnaie, $26,687,138 91 cts. ;

Certificat de dépôt en or, $16,403,180.—Total $443,449,064 91 cts.—Total de la dette, $2,770,416,608.99 cts.

Montant en espèces dans le Trésor, $31,322,126.57 cts. ;

En papier - monnaie $75,995,201. — Total, $137,317,332.61 cts. ;

Montant de la dette moins l'argent dans le Trésor, $2,633,099,276.38 cts ;

L'état suivant représente fidèlement le montant de la dette qu'elle était dans les livres du Trésor, le 1er août 1866.

HUGH MCCULLOCH,

Sécrétaire du Trésor.

Dette moins l'argent dans le Trésor, le 1er août 1865 : $2,657,253,275.89 cts.

Dette moins l'argent dans le Trésor, le 1er août 1866 : $2,613,099,276 38 cts.

Réduction $124,153,999.49 cts.

ARRIVÉE DU *MORAVIAN*.

De *Moravian* est parti de Londonderry le 27.

Il y a eu à Londres quelques émeutes sans gravité. On n'a aucune appréhension.

PERSPECTIVE DE PAIX.

Le *Times* dit qu'il était temps que l'armistice eut lieu. S'il eut retardé d'une journée, les Italiens auraient été maîtres du Tyrol tout entier, tandis que les Prussiens se fussent emparé des gués du Danube et eussent menacé Vienne.

Le correspondant parisien du *Herald*, dit qu'il s'est élevé des difficultés dans les négociations. L'Autriche insiste sur la restoration du roi de Saxe.

Le *Moniteur du Soir* dit qu'il en a coûté à l'Autriche d'accepter l'armistice avec la proposition de l'exclure de la Confédération.

Le correspondant de Berlin du *Times* dit que la paix n'est pas tellement inévitable que l'on ne doive pas poursuivre les préparatifs de guerre. On se prépare de nouveau par des efforts incessants et l'on ne considère pas la guerre à sa fin.

La légion hongroise, formée de prisonniers de guerre, est dans la Silésie du Nord pour envahir la Hongrie à l'expiration de l'armistice. Elle se compose de 9,000 hommes commandés par Klapka.

L'engagement devant Presburg a été un grand succès pour les Prussiens. A midi, la brigade prussienne de Bose était sur les derrières de l'armée autrichienne et l'on allait tenter le dernier coup fatal, quand le combat fut interrompu par la nouvelle de l'armistice.

Les Autrichiens pour se rendre à Presbourg ont du traverser la brigade de Bose.

Le 23, les troupes italiennes, sous le gén. Medici ont engagé le combat près de Borgos. Ils ont pris le village d'assaut et ont poursuivi l'ennemi jusqu'à Levico. Là les Autrichiens offrirent une nouvelle résistance, et les Italiens prirent cette ville d'assaut.

Pertes autrichiennes : lourdes.

Les Italiens marchaient sur Trent.

Le 25, suspension des hostilités pour 8 jours, convenue entre les Italiens et les Autrichiens.

Rome : — Le Cardinal Antonelli est encore malade. On pense qu'il va se retirer des affaires publiques.

New-York, 6

Le choléra, en cette ville, est loin de cesser ses ravages. Pendant les 24 heures qui ont expiré à 7 heures p. m., hier, 29 cas officiels et 9 décès sont rapportés.

Télégrammes Privés

A *LA MINERVE*.

Nouvelles d'Europe par le Télégraphe Transatlantique.

Londres, 3 août.

La loi martiale a été proclamée dans la Basse Autriche et à Venise.

La conférence pour la paix doit avoir lieu à Prague. Les préliminaires réglés sont :

1. L'Autriche doit se retirer de la confédération germanique, et renoncer a la Vénétie et sa part des duchés de Schleswig et Holstein.

2. L'Autriche doit, de plus, payer dix millions de piastres à ses adversaires comme indemnités de guerre.

3. La Prusse s'annexera le Holstein, remettra le Schleswig au Danemark, s'incorporera la partie méridionale du Hanovre, afin d'établir une communication facile entre tous ses territoires.

4o. Tous les Etats situés au nord du Mein formeront une confédération particulière dont la Prusse aurait à perpétuité la présidence, qu'elle représenterait seule à l'étranger, et dont les forces militaires, organisées sur le même pied que son armée, seront placées sous son commandement.

5o. Les Etats situés au sud du Mein seraient libres de former entre eux une confédération distincte.

Le patriote italien, Carlo Luigi Farini, est mort.

Aux courses de Goodwood, le prix Goodwood a été remporté par *Special* et la coupe Goodwood par *Duke*.

Londres, Samedi, 4.

L'Empereur a mandé près de lui l'ambassadeur français à Londres. Napoléon est à Vichy.

Le bill pour renouveler la suspension du bref d'*habeas corpus* en Irlande a subi sa seconde lecture dans la Chambre des communes hier soir.

M. Gladstone, dans un discours, a supporté le gouvernement, et a fortement louangé les autorités américaines pour la manière avec laquelle elles ont traité les Féniens.

Les résolutions de M. McGuire, contre le bill ont été rejetées par un vote de 105 contre 37.

Londres, 4 août.

Les consolidés à la clôture des affaires, aujourd'hui, étaient à 87 7/8 au comptant. Les 5-20 des E. U., étaient cotés à la clôture à 68¼ ; l'Illinois central à 74¼ ; le Chemin de Fer Erie à 41 1/8.

Liverpool, 4 août.

Le marché au coton, aujourd'hui, est uniforme. Les ventes ont été de 1,000 balles de middling uplands à 14d.

Londres, 4.

Les nouvelles du siège de la guerre annoncent que les Prussiens étaient entrés dans Mannheim et Heidelberg.

La *Patrie* dit que les conditions de l'armistice quant à ce qui regardent l'Italie, veulent l'occupation de Vérone par les troupes Italiennes.

DECES.

En cette ville, le 3 août courant, à l'âge de 18 jours, Joseph-Odilon-Médéric-Magdaige, enfant de M. Thomas-Ildaige Mercier.

☞Payez la taxe de l'eau le ou avant le QUINZE AOUT courant et profitez de l'escompte de cinq pour cent.

N'oubliez pas que le premier de Septembre prochain, l'eau sera arrêtée partout où la dite taxe n'aura pas été payée.

2 Août—172-bl

Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains ; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU : 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. a 224

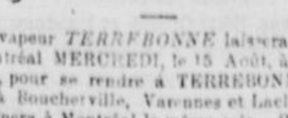

Voyage de Plaisir à Terrebonne!

Le vapeur *TERREBONNE* laissera son quai à Montréal MERCREDI, le 15 Août, à 8 heures A. M., pour se rendre à TERREBONNE, arrêtant à Boucherville, Varennes et Lachenaie, et retournera à Montréal le même soir. Prix, aller et retour, 50 centins.

1er août—271 g

THEATRE ROYAL!

PROPRIÉTAIRE......Mr J. W. BUCKLAND
DIRECTEURS........MM. J. W. BUCKLAND et VINING BOWERS

Mardi Soir, 7 Aout,

Grand succès du jeune acteur de talent, M. BARTON HILL, qui paraitra ce soir dans le fameux rôle de ROBERT LANDRY, l'Artiste, le Représentant, Caton le Censeur, dans le drame à sensation de

DEAD HEART,

représentant avec un effet dramatique le tableau de la révolution française, la prise de la Bastille, et la Guillotine.

NEVER TOO LATE TO MEND.

Prix d'admission : — Loges privées, $3 ; Premières, 50 cts, 37½ cts ; Parterre, 25 cts.

Des Sièges peuvent être obtenus au Magasin de Musique de Prince.

Portes ouvertes à 8 heures moins un quart ; la représentation commencera à 8½ heures.

7 août. 276

AVIS.

BAZAR A TERREBONNE.

Il y aura un BAZAR à Terrebonne MERCREDI, le 15 Août prochain, dans le but de venir en aide à un établissement religieux. Le vapeur *Terrebonne* fera ce jour-là un voyage spécial de Montréal à Terrebonne, arrêtant à tous les ports intermédiaires. Les excursionnistes trouveront en arrivant, pour la modique somme de 37½ cts., un LUNCH tout préparé, dans une des vastes salles du Collége, ainsi que des tables de rafraîchissements.

Une SOIRÉE MUSICALE sera donnée le soir, vers 8 heures, au profit du bazar, par des amateurs distingués.

1er août—271 g

Union des Sociétés de Bienfaisance DE MONTREAL.

MERCREDI, 8 AOUT 1866.

PROGRAMME DE LA PROCESSION.

Corps de musique Ste. Anne—Caisse d'Epargnes, section St. Jacques, avec drapeaux—Société St. Ignace, avec drapeaux—Union St Michel des Saints, avec drapeaux—Union St. Jacques, avec bannière et drapeaux—Association de Bienfaisance des Bouchers Canadiens-français, avec bannière et drapeau—Union St Pierre, avec bannière et drapeaux—Union St. Antoine, avec bannière et drapeaux—Union St. Joseph, avec bannière et drapeaux—Le corps de musique des Chasseurs Canadiens—Société St. François Xavier—Comité de Régie de la St. François-Xavier—Invités—Président de la Société St. Jean-Baptiste, Le Président, Le Maire—Personnages de M. Chalifoux.

La procession se formera vis-à-vis la salle de l'Union St. Joseph rue Ste. Catherine, à 7½ hs., défilera par les rues Ste. Catherine, Visitation, Ste Marie, Notre Dame, Place Jacques-Cartier (côté ouest), rues St. Paul et St. Joseph à l'Eglise Paroissiale, où une messe solennelle sera chantée. Après le service divin, la procession se reformera, fera le tour de la Place d'Armes et défilera par la rue Notre-Dame, Côte St. Lambert, rues St. Laurent et Ste. Catherine et se dispersera à la salle de l'Union St. Joseph.

P. S.—Le mauvais temps, qui pourrait empêcher la procession de se former, ne mettrait pas obstacle à la célébration du service divin.

J. N. DUHAMEL,
Commissaire-Ordonnateur.

PROGRAMME

DU

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

L'UNION DES SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

DANS LA

Salle du Marché Bonsecours,

MERCREDI, 8 AOUT.

☞ Avec la bienveillante permission des Officiers du 25ème Régiment, ce magnifique corps de musique donnera son concours au Concert.

ENTRÉE DES PRÉSIDENTS.

Corps de Musique.. Air Canadien...... Relle

DISCOURS.

Première Partie.

1. Corps de musique.. Ouverture—Le Roi d'Yvedot.. Adam
2. Orphéonistes.. Chants des Ouvriers.. Launoy
3. Corps de musique.. Extrait—Norma.. Bellini
4. Orphéonistes.. Les Charpentiers (chœur populaire).. Adam
5. Corps de musique.. Valse Chant du Ciel.. Strauss

Seconde Partie.

1. Corps de musique.. Extrait — Trovatore.. Verdi
2. Orphéonistes.. Les Boulangers (chœur populaire).. Adam
3. Corps de musique.. Russian Carriage Song.
4. Orphéonistes.. Salut aux Chanteurs.. Amb. Thomas
5. Corps de musique.. Galop Valentine.. Relle

DIEU SAUVE LA REINE.

DANSE.

Le corps de musique complet du 25eme Régiment, K. O. B., donnera la musique pour la danse.

☞ La table de rafraîchissements sera tenue par M. M. LONGPRÉ. Prix modérés.

Prix d'entrée, 25 centins.

Les portes s'ouvriront à 7 heures ; le Concert commencera à 8 heures P. M.

Les billet sont en vente chez M. Zéphirin Chapleau, libraire, rue Notre-Dame ; MM. D. E. Nelson et Cie, apothicaires, rue Notre-Dame ; M. Chs Payette, libraire, rue St. Paul, et le soir à la porte.

31 juillet—279

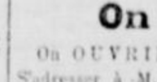

AVIS AUX CONSIGNATAIRES. —Le SS. *MORAVIAN* est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

HUGH & ANDREW ALLAN,
276 d Agents.

On Demande

Un OUVRIER FORGERON à l'année. S'adresser à M. NAZAIRE KINGSLEY, St. Isidore (Laprairie).

7 août. 276 b

VENTE PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CIE.

Lots a Batir de la Ferme St. Gabriel.

Une GRANDE VENTE de LOTS A BATIR sur la Ferme St. Gabriel, aura lieu aux Salles de vente du Soussigné, Nos. 17 et 19 Rue St. Sacrement, MERCREDI, 29 Août, à DIX heures de l'Avant-Midi.

Les lots sont principalement situés sur les rues St. Patrice, Manufacture, Centre, Richardson, Grand Tronc, des Seigneurs et autres.

Seulement un DIXIEME comptant sera requis sur le montant de l'achat.

Pour plus détails et pour les plans, s'adresser au bureau du séminaire.

CUVILLIER & CIE.,
271 a dal Encanteurs.

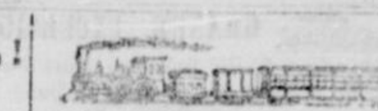

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

1866. — *Arrangements d'Été.* — 1866.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à........ 9.05 A.M.
Express de nuit do do do... 9.00 P.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à...... 7.00 A.M.
Train omnibus pour la Pointe-Claire, Ste. Anne et Vaudreuil, à......... 5.15 P.M.
Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M., 12.00 midi, *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6.30 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg

POUR LE SUD ET L'EST.

Express par voie ferrée pour N.-York, Boston et toutes les places intermédiaires en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont, à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington et avec les bateaux-à-vapeur du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à........ 5.30 A.M.
Train omnibus pour Québec, Island Pond et stations intermédiaires.. 7.00 A.M.
Express pour Boston et places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont........ 8.30 A.M.
Express pour Québec et Portland.... 2.00 P.M.
Express par voie ferrée pour New-York, Boston et toutes les places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington, et à Rouse's Point avec les stations du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à .... 3.30 P.M.
Express de nuit pour Trois-Rivières, Québec, Rivière-du-Loup et Portland, à........ 10.10 P.M.

☞ Chars-dortoir dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

2 juillet 1866—245

Pharmacie Jacques-Cartier

GLOBENSKY, FILS & Cie,

21—PLACE JACQUES-CARTIER—21

Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfumeries, Médecines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c, &c. Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.

B. GLOBENSKY, M. D.,
CHS. P. L. DE MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.

Montréal, 1er juin 1866.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DU Dr. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche Consomption et Vomissement de Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop :

(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)

Mon cher Docteur,

C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaître l'habileté de votre traitement pour mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle était chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous serez heureux d'apprendre que vous avez accompli chez moi une cure complète.

Je suis, mon cher Docteur,
Votre ami reconnaissant,
J. A. DEVINE, M. A.,
1241, Rue Dorchester, ouest.

Montréal, 17 sept. 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant six ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaitre que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

Je suis, Messieurs,
Votre obt. serviteur,
F. X. SAUCIER,
Marchand de fleur,
No. 179, Rue des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un enrouement qui m'empêchait de parler pendant des mois entiers, je suivis votre traitement pendant quelque temps et je fus radicalement guéri.

Je demeure, avec reconnaissance,
Votre obt. serviteur,
RÉMI PRÉVOST, J. P.,
Marchand de fleur,
Rue St. Laurent.

Montréal, 25 mai 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je certifie avoir été guéri dans l'espace de deux jours d'un rhume tenace que j'avais depuis deux mois et qui était encore dans toute sa vigueur, avec une petite bouteille du *Sirop Pectoral du Dr. Globensky*, qui ne m'a coûté que 60 centins.

T. LAMBERT, Tbaconiste,
114 et 116, Rue Notre-Dame

Montréal, 2 juin 1866.

Ce Sirop est à vendre chez

Globensky, Fils & Cie.

21, PLACE JACQUES-CARTIER.

Prix :—Une grande bouteille............ $1.00
Une demi-bouteille............ 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands.

6 juin. a 224

PAIN KILLER!

Ce remède, pris intérieurement, guérit la dyssenterie, le choléra, la diarrhée et les crampes et douleur d'estomac, les maladies des poumons, les coliques, les maladies du foie, la dyspepsie ou l'indigestion les maux de gorge, les rhumes subits, toux, &c.

Quand on l'applique à l'extérieur, il guérit les furoncles, panaris, coupures, meurtrissures, brûlures, plaies, foulures, entorses, enflures des jointures, mal de dent, douleurs au visage, névralgie et rhumatisme, pieds gelés, &c, &c.

☞ Gare aux contrefaçons et aux imitations. Demandez du *Pain Killer Végétal de Perry Davis* et n'en prenez point d'autre. A vendre chez tous les Droguistes et les Epiciers.

Prix : 15c, 25c et 50c par Bouteille.

PERRY DAVIS & FILS,
Manufacturiers et propriétaires,
378, Rue St. Paul,
4 juillet—247—a 3 a A B C Montréal.

1866 1866

COMPAGNIE DES

Vapeurs Oceaniques de Montreal

ARRANGEMENTS D'ETE.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry, Glasgow et Liverpool.

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe :

Moravian	2650 tons	Capt. Aiton
Peruvian	2600 "	Capt. Ballantine
Hibernian	2434 "	Lt. Dutton, RNR
Belgian	2400 "	Capt. Brown
Nova-Scotian	2300 "	Capt. Wylie
North-American	1780 "	Capt. Kerr
Damascus	1600 "	Capt. Watt

Transportant les Malles du Canada et des E.-U.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS durant la saison, arrêtant à Loch Foyle (Londonderry) pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur LIGNE de GLASGOW, composée des Steamships suivants :

St. David	1650 tons	Capt. Aird
St. Andrew	1432 "	Capt. Scott
St. George	1468 "	Lt Smith, R.N.R.
St. Patrick	1207 "	Capt. Trocks

Voyageant entre le Clyde, Québec et Montréal (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable du St. Laurent.

LIGNE DE LIVERPOOL—DE QUEBEC :

Moravian	Samedi, 18 Août
Damascus	Samedi, 25 Août
St. David	Samedi, 1er Sep.
Nova-Scotian	Samedi, 8 Sept.

Prix du passage de Québec à Londonderry ou Liverpool :

CABINE.............. $70 et $80

(Suivant les accommodements.)

ENTREPONT.............. $25

Les Cabines ne seront pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues de Youville et Commune,
271 Montréal.

SOUS PRESSE

Pour paraître dans les premiers jours d'Août prochain :

LE

CODE CIVIL

DU

BAS-CANADA,

Tel que promulgué par proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 Mai dernier, pour devenir en force le premier d'Août prochain, et augmenté des autorités citées par les Codificateurs dans le projet soumis par eux à la Législature.

Cette édition du Code formera un volume in-18 de 600 à 700 pages, format de poche (celui des manuels Roret.)

Ce nouveau Code, par les autorités citées au bas de chaque article, par son format portatif et son excessif bon marché, se recommande de soi-même aux gens de loi et aux hommes d'affaires, ainsi qu'aux étudiants et à toutes les personnes qui voudront étudier notre droit civil.

Le prix du volume relié ne sera que de 75 cents à $1.

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
Editeurs,
237 et 239, Rue St. Paul.

14 juillet—256

MÉMOIRES

DE

P. A. de Gaspé,

AUTEUR DES "ANCIENS CANADIENS,"

1 VOLUME IN-8o DE 563 PAGES, $1.00

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue

10 juillet—160

ABSINTHE ITALIENNE ROYALE

OU

TONICO REALE!

Del Bottore F. P. Verry,

Professeur de Chimie à l'Université de Padoue, Italie.

Cette célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à celui qui, le premier, l'a préparée, à l'Exposition Nationale de Torino, Italie, et par la faveur duquel M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exhibition Provinciale du Canada tenue à Montréal en septembre 1865—est sans contredit le tonique le plus salutaire et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans le salon immédiatement avant le dîner, de préférence au Vermouth.

☞ On a fait connaître aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des pouffs et des annonces emphatiques, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

A vendre chez tous les Droguistes et Epiciers du Canada.

DAVIE, CLARKE & CLAXTON,
No. 46, Rue St. Pierre, Montréal,
Seuls Agents pour le Canada.

13 juin—230 tm k

AVIS.

Wm. MIDDLETON & Cie

ONT OUVERT UN BUREAU

AU

No. 17½, Rue Lemoine

POUR

LA COMMODITÉ DE LEURS PRATIQUES ET DEMANDENT QUE TOUS LES ORDRES SOIENT ENVOYÉS A CE BUREAU SEULEMENT.

1mai 218

BUREAU DE POSTE.

Montréal, 15 juin 1866.

Arrivée et Départ des Malles de Montréal.

MALLES.	DUE.	FERMÉE
Québec par bateau à vapeur	A M	6 30 P M
Québec par chemin de fer	7.45 A M	7.00 P M
Route de la rive nord par terre	8.00 A M	1.30 P M
Sorel, Trois-Rivières, etc., par bateau-à-vapeur	7.00 A M	6.30 P M
Canada Ouest, convoi de jour [1]	10.45 P M	8.00 A M
Canada Ouest, convoi de nuit [2]	11.40 A M	7.00 P M
Laprairie	9.45 A M	2.30 P M
St Jean, C. E., Napierville et Clarenceville	9.45 A M	7.45 A M / 2.30 P M
New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc	9.45 A M	2.30 P M
St. Hyacinthe, Richmond et Island Pond [3]	6.45 A M / 1.45 P M	6.00 A M / 1.15 P M
Portland [4]	6.45 P M	7.00 P M
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon	11.00 A M / 5.00 P M	6.00 A M
Lachine	9.15 A M / 5.00 P M	6.00 A M / 2.00 P M
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg	11.00 A M	2.00 P M
Chambly	11.00 A M	6.00 A M / 3.00 P M
Longueuil	10.30 A M	2.00 P M
Contrecœur, Varennes et Verchères	....	2.00 P M
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérôme	6.30 A M / 2.00 P M	7.00 A M / 7.00 A M
Rigaud, Carillon, Grenville, et tous les bureaux sur la route d'Ottawa	5.00 P M	6.00 A M
Terrebonne, New Glasgow	5.00 P M	7.00 A M
St. Jean, N.-B., Halifax et Ile du P. E., via Portland tous les Mard. Jeudi et Sam. De via Boston, tous les quinze jours, par la ligne Cunard	....	7.00 P M

[1] Sacs du conducteur ouvert jusqu'à 8.50 a m
[2] do do do 8.50 p m
[3] do do do 1.40 p m
[4] do do do 8.00 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boites à lettres des rues sont visitées à 10.30 a. m., 1.30, 6, et 9 p. m. Le dimanche, à 9 p. m.

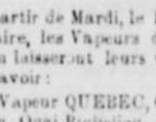

Compagnie du Richelieu.—LIGNE de la MALLE ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de Mardi, le 1er Mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS soirs à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS soir à 7 heures precises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval partira du quai Jacques Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS, à deux (2) heures P. M. arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à deux heures, P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de VENDREDI de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur MOUCHE A FEU, Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les rivières St. François et Yamaska, en connection avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davelay, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les MARDIS et VENDREDIS à trois heures, P. M. arrêtant en allant et revenant à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier ; et partira de Sorel tous les LUNDIS et JEUDIS à quatre heures, A. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS, à trois heures, P. M., arrêtant en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine St. Charles, St. Marc, Beloeil, St. Hilaire, et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à deux heures, P. M., et les MERCREDIS à midi pour Montréal.

Le Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS et SAMEDIS à 4 p. m., les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-L'Isle et partira de Terrebonne tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEUDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les LUNDIS et SAMEDIS, à 4 hs. p. m., et les MARDIS et VENDREDIS à 3 hs. p. m., arrêtant, en allant et revenant, à St. Paul L'Ermite, et partira de L'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEUDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de La Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent-général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 16 juillet 1866. 258

Compagnie d'Assurance sur la vie l'Ætna.

Revenu net pour 1865 ....$1,155,234
Recettes pour l'année finissant le 1er Juillet 1866.............. 2,519,603
Nouvelles polices do do do...... 11,501
do do issues en juin 1866 1,335

Tout le profit se divise chaque année parmi les assurés.

Dividende pour 1865, cinquante pour cent de la Prime.

La moitié des recettes Canadiennes est repartie dans la Province.

Toutes réclamations dans l'Amérique Anglaise sont reglées en or.

On n'exige comptant que la moitié du paiement annuel, l'autre moitié étant payée par les profits.

La Compagnie n'assure exclusivement que contre la mort, ce qui la rend sûre et solide. Elle n'assure pas contre le feu.

Il n'y a pas de charge extra pour les Militaires allant à la défense de la Province, tant que les profits répondent.

Le Bureau de la succursale de l'Amérique Anglaise est au numéro 85 rue St. François Xavier, au dessus des Bureaux de la Compagnie d'Assurance contre le feu de l'Ætna.

Dix pour cent alloué aux messieurs du clergé.

S. PEDLAR & CIE,
18 juillet—250 umk Agents.

SI VOUS VOULEZ ÉPARGNER VOTRE ARGENT

Achetez un des REFRIGERANTS de MEILLEUR ET CIE, faits de bois sec, sain, fortement lié, avec ventilation combinée convenable, carbone agissant comme désinfectant, produisant une atmosphère froid, sec et pur, sans humidité, sans condensation de moiteur et sans odeur de sciure, etc. Telles sont les qualités que possèdent les Refrigérants que nous offrons au public à un prix qui ne nous donne qu'un léger bénéfice. GRANDEUR, 5 pieds.

MEILLEUR ET CIE.,
Manufacturiers,

DÉPOT DE POÊLES, 526, Rue Craig,
Près de la Place-d'Armes.
12 juin. 295

REMEDES FRANÇAIS EN VOGUE,

Vendus à Paris, chez Grimault & Cie., Chimistes de Son Altesse Impériale le Prince Napoléon ; à New York, chez J. M. Becker, 38, rue Walker ; A MONTRÉAL, *chez Lyman, Clare & Cie., chez Devins & Cie.* ; A QUÉBEC, *chez J. Musson & Cie.*

PHOSPHATE DE FER,

Par Lenas, Apothicaire et Docteur ès Arts, Paris

Cette nouvelle préparation de fer renferme tous les éléments des os et du sang, comme le fer dans un état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et publiées dans le prospectus, elle est supérieure aux *Pilules de Vallet*, à la *Lactate* de fer, au fer réduit par l'hydrogène, ou aux Pilules ou au Sirop d'*Iodure de Fer*. Elle remédie promptement à la pâleur de la Consomption, aux maladies d'estomac, à la digestion penible, à la pauvreté du sang, à la perte de la force et de l'appétit, à la menstruation difficile et à la leucorrhée. C'est un accessoire très-utile à l'usage de l'huile de foie de morue.

Plus d'Huile de Foie de Morue.

SIROP DE RAIFORT IODÉ,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, contenus dans le prospectus, et avec l'approbation de plusieurs académies, ce sirop est employé avec le plus grand succès à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, les maladies lymphatiques, la chlorose, l'atonie des muscles et la perte de l'appétit ; il régénère la constitution en purifiant le sang, et est, en un mot, le plus grand dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac et les intestins comme l'iodure de potasse et l'iodure de fer, et est administré avec le plus grand succès aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'obstruction des glandes. Le Dr. Cazenave, de l'Hôpital St Louis, Paris, le recommande particulièrement dans les maladies cutanées conjointement avec les pilules qui portent son nom.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après la formule du Dr. Corvisart, chevalier de la légion d'honneur, médecin de Sa Majesté l'Empereur des Français, la *Pepsine* est le suc gastrique lui-même, ou plutôt le principe digestif purifié, qui digère la nourriture dans l'estomac. Lorsque d'après différentes causes la quantité de fluide digestif est trop petite, les conséquences inévitables sont la mauvaise digestion, *gastrites gastralgies*, l'inflammation de l'enveloppe muqueuse de l'estomac et des intestins, la gastralagie, l'anémie, la faiblesse, et chez les femmes un dérangement général. L'*Elixir de Pepsine* qui a été approuvé par l'académie de médecine de Paris, guérit promptement toutes ces maladies et empêche le vomissement pendant la grossesse.

MALADIES DE POITRINE.

SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris.

Depuis des siècles les médecins et les savants ont cherché un remède pour la guérison des maladies de poitrine ; jusqu'ici tous leurs efforts ont été vains. De nouveaux ouvrages communiqués à l'académie de médecine, à Paris, et les expériences les plus sérieuses faites à l'hôpital de Brompton, Londres, spécialement pour le traitement de la Phthisie, prouvent que cette terrible maladie a trouvé un puissant spécifique dans le SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX, lorsqu'il est arrivé à son dernier degré.

Les Toux, Rhumes, Catharre, Bronchites, Grippe, disparaissent immédiatement sous l'influence de ce Sirop et les personnes asthmatiques trouvent en lui un remède certain de guérison.

On recommande aux personnes malades de prendre en même temps les délicieuses PASTILLES PECTORALES de suc de laitue, et le LAUROSE de MM. GRIMAULT ET CIE. Cet excellent bon-bon est composé des deux substances de la matière médicale, les plus douces et en même temps les plus inoffensives, et ne contient pas d'opium

MM. Musson et Cie., Québec, ont été nommé Agents-Généraux pour le Canada ; MM. Lamplough et Campbell, Agents pour Montréal.

18 novembre 1865—60—ska

N. B.—Les prospectus, avec pleine information, sont envoyés par la malle à leur adresse. Les personnes de la campagne peuvent s'assurer sans délai ; des agents sont pour être nommés dans tout le Canada. Les applications pour agences doivent être adressées aux Agents Généraux

1863 et 1865 PREMIER PRIX Pour la meilleure et la plus grande variété de SUCRERIES RAFINÉES **1863 et 1865**

SUCRE CANDI BOUILLI de toutes sortes
LOZENGES do
BEAUX OUVRAGES EN SUCRE do
BATONS et PATE DE JUJUBE
CHOCOLAT A LA CRÊME
CRÊME FRANCAISE et SUCRERIES remplies de Liqueurs
SUCRE CRISTALISÉ, BONBONS
GELEES, CONSERVES, Etc.

Etant depuis sept ans dévoués exclusivement à l'approvisionnement du commerce en gros, nous informons les marchands et autres que nous manufacturons tous les jours le fond le plus considérable et le meilleur de toutes les maisons dans le commerce. Venez et examinez.

☞ Nous garantissons nos Sucres Candis bouillis supérieurs à tous les autres quant au fini et à la variété.

CHAS. D. MILLER & CIE

Manufacture et magasins :

Coin des Rues Notre-Dame et St. François-Xavier et coin des Rues St. Paul et McGill, (presque vis-à-vis l'Hôtel Albion,)

MONTRÉAL,

à la convenance des Marchands de l'Ouest.

19 juin. tmB 235—k

POUR LES VACANCES.

Violettes, contenant Rosalie, Le Jugement, etc., 1 vol. in 12..............	0.50
Myosotis, contenant le Secours de Marie, la Nuit de Noël, etc., 1 vol. in 12.....	0.50
Bluets, contenant l'Amour et la Croix, le 25 juillet célébré en famille, 1 vol. in-12	0.50
Pervenches, contenant Casilda ou les Maures en Espagne, Pie de la Mirandole, comte de Concordia, etc., 1 vol. in-12.	0.50
Anémones, contenant, ne dédaignez pas le pauvre, Exdoxie, impératrice d'Orient, etc., 1 vol. in-12..............	0.50
Iacinthes, contenant le Juif-Errant, Rose et Valentine, etc., 1 vol. in-12......	0.50
Contes à mon fils, par Mlle. Marie de Jorel, 1 vol. in-12	0.50
Contes à ma fille, par Mlle. Marie de Jorel, 1 vol. in-12	0.50
Quatre Récits, par le P. J. J. Franco, 1 vol. in-12	0.50
Nouvelles Intimes, par Melle J. Amary de Longerack, 1 vol. in-12..............	0.38
Scènes et Nouvelles Catholiques, par Léon Gauthier, 1 vol. in-18	0.45
L'Enfant de la Maison Noire, par Oscar de Poli, 1 vol. in-12..............	0.50
Aventures des Os d'un Géant, par S. Henry Berthoud, 1 vol. in-12	0.50
Les Aventures de Robert-Robert, par L. De noyers, 2 vols. in-12......	0.60
Jean-Paul Choppart, par Ls. Desnoyers, 1 volume in-12..................	0.30
Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, par Louis Reybaud, 1 v. in-12	0.25
Vie du Tasse par Lamartine, 1 v. in-12..	0.25
Laissez passer la justice d'une femme, par Mme. Fanny Denoix des Vergues, 1 v. in-12	0.75
Le Livre de Tout le Monde sur la Santé, par le Dr. Burggraeve, 1 vol. in-12.....	0.88
Lichtenstein, épisode de l'histoire de Wurtemberg, traduit de l'allemand par E. et H. de Suckau, 1 vol. in-12.........	0.35
Le livre des Snobs, par W. M. Thackeray, 1 v. in-12	0.30
Les Ursulines de Québec, 2 v. in-8......	1.50
Mémoires de M. de Gaspé, 1 v. in-8......	1.00

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.

24 juillet—264 r

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,

POELES DE CUISINE.

Poëles du Cuisine pour Bois, Poëles de Cuisine pour Charbon, Poëles Doubles, Poëles de Philadelphie, Chaudrons en Fer.

"Hammers Boilers"

Avec un Assortiment Général de Ferronneries, Bêches, Pelles, Fourches, Grattes, Rateaux, etc.

VIEUX POELES ÉCHANGÉS.

G. Lepage,
210, Rue St. Paul,
Au coin de la Place Jacques-Cartier

5 mai—199 k sm B

Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

JOHN GLASS, Failli.

LUNDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir, d'après l'acte susdit, une décharge de son passif, tant comme particulier que comme associé de Wheeler et Mathews, dans la société de John Glass & Compagnie.

JOHN GLASS,
Par ses Procureurs *ad litem*,
ABBOTT & CARTER.

Montréal, 11 juillet 1866—125 B dm k

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

ZEPHIRIN BENOIT, Failli.

LUNDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une decharge sous l'acte susdit.

ZEPHIRIN BENOIT,
Par son Procureur *ad litem*,
ABBOTT & CARTER.

Montréal, 11 juillet 1866—125 B dm

Acte concernant la Faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

JOHN FERON, Failli.

MARDI, le vingt-cinquième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge, d'après l'acte susdit.

JOHN FERON,
Par ses Procureurs *ad litem*,
ABBOTT & CARTER.

Montréal, 11 juillet 1866—126 dm B

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District d'Ottawa. }

Dans la Cour Supérieure,

Dans l'affaire de

WILLIAM ALLEN, du village d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, Marchand, un failli.

Le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge, en vertu du dit acte.

WILLIAM ALLEN,
Failli.

Aylmer, 1er aout 1866—C 14

Acte concernant la faillite, 1864.

Province du Canada, }
District d'Ottawa. }

Dans la Cour Supérieure,

Dans l'affaire de

DONALD C. McLEAN, Fils, du township d'Eardley, dans le district d'Ottawa, Marchand, un failli.

Le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge, en vertu du dit acte.

DONALD C. McLEAN, Fils,
Failli.

Aylmer, 1er aout 1866—C 14

Soumissions Demandées.

Des soumissions par écrit, pour la CONSTRUCTION D'UN PONT, sur la Rivière à la Raquette, dans la concession St. Guillaume, dans la paroisse de Ste. Marthe, près de chez Jos. C. Thauvette, Ecuier, seront reçues au Bureau du soussigné jusqu'à LUNDI, le VINGT D'AOUT prochain, à MIDI.

La municipalité ne s'oblige pas à prendre la plus basse soumission.

L'entrepreneur sera tenu fournir de bonnes et suffisantes cautions.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau du soussigné.

ANT. LEFEBVRE,
Sec.-Très. du Conseil Municipal de la paroisse de Ste. Marthe.

Ste. Marthe, le 18 juillet 1866—128 B a 1

AGENCE

POUR DES

RECLAMATIONS aux ETATS-UNIS

(PERMANEMMENT ETABLIE.)

Des Pensions, Primes, arrérages de Paie Parts de Prise procurées aux SOLDATS et MATELOTS CANADIENS qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis.

Qui ont droit à des pensions ?

1o. Le soldat ou le marin qui ne peut travailler.

2o. Les veuves.

3o. Les orphelins au-dessous de seize ans.

4o. La mère, si elle dépendait du travail soldat tué pour sa subsistance.

5o. Les sœurs d'orphelins, si elles dépendaient du travail de leur frère tué pour leur subsistance.

Les primes, arrérages de paie, parts de prise des soldats tués collectés.

On ne chargera de frais que lorsqu'on réussira.

Ceux qui désirent avoir des informations de leurs amis qui sont dans l'armée ou la marine des Etats-Unis peuvent s'en procurer en payant seulement les frais de postes. On répondra aux lettres par le retour de la malle.

Toutes les affaires transigées avec promptitude et fidélité. Ceux qui ont soutenu la rébellion du Sud ne devront pas faire application.

EDWARD C. WARD,
No. 19, American House,
Rue St. Henri, Montréal, C.-E

26 octobre—21 BC al.

Chambre des Notaires pour le District de Beauharnois.

Une Assemblée Extraordinaire de la Chambre des Notaires pour le District de Beauharnois aura lieu en la ville de Beauharnois, au Bureau d'Enregistrement du Comté de Beauharnois, MARDI, le VINGT-HUIT AOUT prochain, à UNE heure P. M., pour l'admission des aspirants à la pratique du Notariat et à l'étude.

Par ordre,

G. H. BISSON,
Sec. C. N. D. B.

Beauharnois, 27 juillet 1866—133 u a B

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle contre le Feu
DE LA
CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS:

BENJ. COMTE, Ecr., Président;

Hubert Paré, Ecr.,	Louis Comte, Ecr.,
André Lapierre, Ecr.,	Mich. Lefebvre, Ecr.,
Alexis Dubord, Ecr.,	F. J. Durand, Ecr.,
Jos. Laramée, Ecr.,	L. A. H. Latour, Ecr.

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE, Secrétaire.

215 c

COMPAGNIE D'ASSURANCE
"UNION COMMERCIALE"
BUREAU PRINCIPAL:
19, Cornhill, Londres, Angleterre.
CAPITAL, $12,500,000 — PLACEMENT, $2,000,000

DÉPARTEMENT CONTRE LE FEU. — Le trait distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE. — Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisés entre les possesseurs de Police.—Economie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.
Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal.
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON, P. L. S.

G. O. DELORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Assurances pour la Cité de Montréal et ses environs.

23 fév. a—139

LISTE DES LETTRES
NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le
15 ET LE 31 JUILLET 1866.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Messieurs.

A	
Arpin Théodore	Archambault Joseph
Aubin N 2	Alarie
B	
Bouchard Augustin	Belisle Antoine
Belanger Adolphe	Bousquet Francis
Bacon Ferdinand	Beauchamp George
Bernard Joseph	Barceleau Joseph
Beaupré Joseph	Baillargeon P Capt
Bourgault Olivier	Blache Louis
Bertrand Laurent	Bleau Louis
Benard Michel	Boisvert Onésime
Buré J A	
C	
Cholette J C	Carron Ambroise 2
Christin Charles	Coaillier Charles
Côté Cléophas	Cadieux Francis
Coursolles F L	Craig Issie
Cartier Elie	Chalifoux Louis
Cusson Xavier	
D	
Dupuis Alexandre	Derome M
Dézoteau Alfred	Dagenais Basile
Dusablon Henri	Dubé Henri
Dufaux Joseph	Deroin Joseph
Délongchamp Joseph	Dupuis Jules
Dupois Luc	Deguise Michel
Dufresne Moïse	Dansereau Nazaire
Défossé Onésime	Ducheneau Onsime
Duquette Paul	Décarean Wm
E	
Edmond Joseph	Emond J Bte
Edilier B	
F	
Frécault Amable	Fréchette Ambroise
Fleuri J Bte	Fournier Olivier
Filiatreault Stanislas	
G	
Guibord Charles	Gignac E
Gignac François	Gauthier John
Garneau Jacques	Gardiple Joseph
Goyette Louis	Gadboa Onésime
Germain Polite	Gauthier Stanislas
H	
Hotel National	Hénault Maxime
Hartier C	
J	
Joncas Amable	Janotte Cléophas
Julien J P	Jetté François 2
L	
Lavigne Xavier	Lafleur Xavier
Levêque Irénée	Lortie Toussaint
Leduc T O	Lambert Romuald
Leclaire Olivier	Leroy Onésime
Lacroix Louis	Lévellée Jean—2
Lefebvre J B	Lamothe Joseph
Levêque J. Bte	Latreille Israel
Lacroix Israel	Larocque H
Lisotte François	Lauzon François
Labelle François	Lemieux Ferdinand
Lessort François	Lemay Edras
Lachance Alexand	Lajeunesse A
Lapointe Antoine	Lord Mr
Lapointe Antoine	Laliberté Amable
Leroux Adolphe	Labelle Césaire
Lemaire Charles	
M	
Meunier J	Malouin Timothé
Menard Joseph	Mornaux J Bte
Minville J Bte	Mathieu J Bte
Marois François	Mercier Charles
Martel Mr	Marsil Dr
Messier Augustin	
N	
Noel Pierre	
P	
Provost Auguste	Perreault M. Revd
Pariseau Joseph	Pichette Joseph
Painchaud Louis	Portelance Louis
Parant Michel	Pelletier Napoléon
Paré Olivier	Plante Xavier
Paul Henry	
R	
Robillard André	Robillard François
Roger Grégoire	Ratelle J
Racine Gonzague	Reguindeau Louis
Racicot Romuald	
S	
Sarault Antoine	Savault A P
St Germain A H	St Denis Narcisse
Soucy Eusèbe	Seers Charles
St Vincent Gédéon	St Pierre Georges
Simon François	Sansoucy Joseph
Sarault J B	
T	
Trudeau Xavier	Turgeon Roch
Tremblay René	Thériault Azarie
Tessier M & Co	Therrien L C
Tessier Joseph	Tessier François
Tardif Didine	Thériault M
Thibeaux Adolphe	
V	
Vernereau François	Viger G E Rév
Vallières J H	Vézina Joseph
Vienbosa Alphonse	

E. S. FREER, Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Août 1866. } 274

Vente par Autorité de Justice.

Seront vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Beloeil, MARDI le VINGT ET UN d'Août courant sur les DIX heures A. M., les immeubles ci-après désignés:

1o. Une TERRE située en la troisième concession de la Paroisse de Beloeil de trois arpents de front sur vingt-six, tenant d'un bout aux terres de la seconde concession, de l'autre au Ruisseau de Beloeil, d'un côté à Pierre Lambert, et de l'autre à Euclide Préfontaine, avec une maison et autres bâtisses y érigées.

2o. Un TERRAIN situé en la cinquième concession de Beloeil, de trois quarts d'arpent de front sur dix-huit, tenant d'un bout à Dame Veuve Antoine Préfontaine, par l'autre à la sixième concession, d'un côté, à Pierre Lambert et de l'autre à Augustin Lambert, sans bâtisses.

Ces immeubles dépendent de la communauté qui a existé entre Clément Lamoureux et feue Appoline Lambert son épouse.

J. R. BRILLON, N. P.

Beloeil, 3 août 1866.—274 ts a

Vente par Autorité de Justice.

MARDI, le 21e jour d'Août prochain, à Onze heures de l'avant midi, au bureau du Notaire soussigné, No. 16 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, au plus offrant et dernier enchérisseur, sera vendu l'immeuble suivant dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Nicolas Nadeau dit Nantais, en son vivant charretier de Montréal, et Dame Domithilde Beaudoin, son épouse survivante, savoir:

UN EMPLACEMENT situé dans le Quartier St. Jacques de cette cité, contenant quarante pieds de front sur quatre vingt pieds de profondeur, mesure française, borné en front par la rue Lagauchetière, d'un côté par M. François Lamarche, de l'autre par Richard Holland et en profondeur par un nommé Lafricain, avec une maison en bois à un étage et autres bâtisses dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

L. O. HÉTU, N. P., 16, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 30 Juillet 1866—269 ts c

VENTE
PAR
AUTORITE DE JUSTICE

LUNDI, le VINGT D'AOUT prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, seront vendus les IMMEUBLES suivants, dépendant de la substitution créée par le testament de feu PASCHAL PERSILLIER dit LACHAPELLE, fils, Ecuier, savoir:

1o. DEUX TERRES contigues, situées en la dite paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, contenant chacune trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, bornées partie par le chemin de la Reine et partie par les emplacements appartenant aux nommés Benjamin Trudeau, Jean-Baptiste Gaudry, Joseph Guilbault et autres, d'un côté partie par l'emplacement de la Veuve Pigeon et partie par la terre de Joseph Beauchamp, de l'autre côté par Lia Prévost et en profondeur par les terres du Domaine de Messieurs les Ecclésiastiques du Seminaire de St. Sulpice de Montréal, Seigneurs de l'Isle de Montréal et autres lieux, avec trois maisons, dont deux en pierre et l'autre en bois, granges, étables et autres dépendances dessus érigées.

2o. UN LOPIN DE TERRE EN PRAIRIE, situé au même lieu, contenant neuf arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, et tel que borné, savoir: tenant par devant partie au chemin de la Reine et partie à divers emplacements appartenant aux nommés Léon Turcot, Robert Dagenais et autres, en profondeur à la Rivière-des-Prairies, d'un côté à une rue de descente qui sépare le dit lopin de terre d'avec celui appartenant à l'Œuvre et Fabrique de la dite paroisse et de l'autre côté à une autre rue de descente qui conduit aux moulins et bâtiments ci-après mentionnés avec une maison et dépendances dessus érigées.

3o. UN AUTRE LOPIN DE TERRE situé au même lieu, contenant environ trois arpents en superficie et connu sous le nom de "Commune," tenant par un bout à la dite Rivière-des-Prairies, à l'autre bout à divers emplacements, d'un côté au chemin qui conduit aux dits bâtiments et moulins, lequel chemin sépare ce lopin de terre d'avec celui précédemment décrit, et d'autre côté à une petite rue qui conduit à la dite Rivière, sans bâtisse.

4o. L'ISLE DE LA VISITATION située au même lieu, vis-à-vis les deux lopins de terre ci-dessus décrits, contenant environ quarante arpents de terre en superficie, plus ou moins, avec trois emplacements dessus deux desquels sont contigus et considérés aujourd'hui comme un seul emplacement, et sur lesquels il y a deux maisons en bois et autres dépendances; (les autres emplacements qui se trouvent sur la dite Isle n'appartenant pas à la succession du dit feu Paschal Persillier dit Lachapelle,) la dite Isle jointe aux susdits lopins de terre par une digue à laquelle sont attachés divers Pouvoirs d'Eau et sur laquelle sont construits un Moulin à Farine en pierre, contenant diverses Machines à carder et à fouler et deux autres bâtiments aussi en pierre ainsi qu'un moulin à Scie et dépendances (lequel moulin à Scie n'appartient pas à la dite succession(avec ensemble trois Islets près de la dite Isle, appelés l'un "le Cheval de Terre," l'autre "l'Isle Ronde," et le troisième, "l'Isle au Sergent" et tous les Islets et Battures adjacentes.

5o. UN TERRAIN situé en la Paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, en l'Ile de Montréal sur la devanture de la terre concédée ci-devant au nommé Jean-Bte. Sicard et appartenant actuellement aux représentants de François Roy, d'un arpent en superficie, c'est-à-dire de deux arpents de front sur un demi arpent de profondeur, situé sur la dite Rivière des Prairies, le dit Terrain ci-devant réservé par les dits Seigneurs de l'Ile de Montréal pour une place de Moulin; plus un arpent de terre en superficie à prendre sur la Terre du dit François Roy, lequel arpent de terre les dits Seigneurs ont acquis de ce dernier et ses enfants par acte reçu devant Maître Jobin et collègue, notaires, le 5 janvier 1832, avec le droit de faire passer sur la terre des représentants du dit François Roy un canal de trente pieds de large pour l'usage du moulin et d'ouvrir un chemin de même largeur conduisant du chemin de la Reine au terrain ci-dessus, et tel qu'il appartenait ci-devant aux dits Seigneurs par l'acte précité.

Les immeubles ci-dessus en premier, second, troisième et quatrième lieux décrits seront vendus à DIX heures A. M. à la porte de l'église de la paroisse de la Visitation du Sault aux Récollets, et l'immeuble en cinquième lieu décrit, à 3 heures P. M. à la porte de l'église de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies.

Titres incontestables.

Pour les conditions, s'adresser à BAZILE PICHÉ, écr., Village du Sault-au-Récollet, ou au Notaire soussigné, à Montréal.

L. O. HETU, N. P., 16, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 30 juillet 1866. ts c 268

A Vendre

DEUX LOTS ADJACENTS, situés sur la rue St. Christophe, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, de 44 pieds de front sur 75 pieds de profondeur.

Titres incontestables. Ces lots sont commués.

S'adresser à M. J. LÉVEILLÉE, No. 422, rue Ste. Catherine, ou à

T. B. BOURBONNIÈRE, N. P., No. 604, rue Ste Marie, Près de la Place Dalhousie, Montréal

2 août—272 ump

Province du Canada, District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 273.

Dans l'instance:

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montreal,

Requérants en expropriation sur la Rue Notre-Dame.

ET

FERDINAND PERRIN, Ecuyer, marchand, de la cité et district de Montréal, tant en son propre et privé nom qu'en sa qualité de tuteur dument élu en justice à Emma Perrin, enfant mineure issue de son mariage avec feue Dame Emélie Delvecchio; FIRMIN FERDINAND PERRIN, marchand, ERNEST PERRIN, commis, LEONIDAS PERRIN, commis, tous trois de la cité et district de Montréal, MARIE CATHERINE KAUNTZ, de la paroisse de St. Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Paul Irénée Desmarais, commis, du même lieu, de lui dûment autorisée, et le dit PAUL IRENEE DESMARAIS, aux fins d'autoriser sa dite épouse; Demoiselle SOPHIE URSULE MALVINA KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, de la dite paroisse de St. Jean, et Demoiselle EUGENIE HELOISE KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, du même lieu; Dame EVELINA DUCONDU, de la paroisse de St. Athanase, épouse de Pierre Regnier, gentilhomme, du même lieu, et le dit PIERRE REGNIER, gentilhomme, du même lieu, et le dit Pierre Régnier, aux fins d'autoriser sa dite épouse; VIRGINIE DUCONDU, d'Acton, épouse de JEREMIE MORIER, marchand du même lieu, de lui dûment autorisée à l'effet des présentes et le dit Jérémie Morier aux fins d'autoriser sa dite épouse,

Propriétaires et Requérants au nom de la succession Delvecchio.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de mille neuf cent quatre vingt une piastres et trente cinq centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "un morceau de terre borné en front et du côté sud-ouest par la rue Notre-Dame, du côté sud-est par T. P. Barron, et en arrière par le restant de la propriété de la succession Delvecchio, telle que divisée par la nouvelle ligne de la rue Notre-Dame."

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY, P. C. S.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 21 juillet 1866. } 263

BUREAUX A LOUER.

TROIS BUREAUX à louer dans la Rue St. Vincent, dans le *Block Giraldi.* S'adresser au No. 29, Rue des Commissaires.

20 janvier—110 S. GIRALDI.

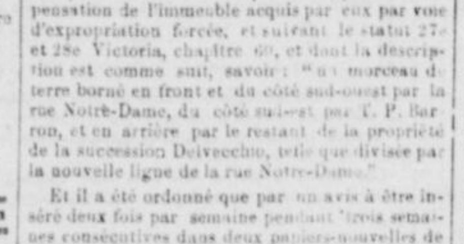

LISTE DES LETTRES
NON RECLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le
15 ET LE 31 JUILLET 1866.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

Liste des Dames

B	
Boucher Adèlle	Bérard Dme
Bernard Delima	Bernard Elizabeth
Bousquet Hermine	Barbeau Henriette
Bergeron J. B. Dme	Berthiaume Thérèse
Bourgoin Victoire—2	
C	
Cantin L O Dme	Chagnon Théophile Madame
D	
Delisle Charles Dme	Daout Delphine
Desnoyers Eugénie	Dupré Marie
Dubé Marie Louise	
F	
Fontaine Azilda	
G	
Gauthier Adeline—2	Gosselin Dame
Garceau Zoé	Gagné Rosalie Veuve
L	
Lefort X Dame	Leblond J Veuve
Lucier Sophie	Lapointe Margt
Lapointe M Dame	Ledoux J Dame
Ledroit E C Dme—2	Lamothe Euphémie
Laplante Dme	Lantier Dame
M	
Metzler W R Dme 2	Martin Louise
Morrin Emma	Mignault Susanne—3
Merrill A Dame	
P	
Préveaux Adeline	Pelletier Célanie
Pilon Elmire	Palard Emélie
Pero Marie A	Pariseault Pélagie
Perrault Rachel	
Q	
Quintal Julie—2	Quintal Marie
R	
Roussin Hermine	Rancour Martine
S	
St. Jean Clophée	
T	
Touga Sophie	Trudeau J M—2
Trémoulé Veuve	

E. S. FREER, Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Août 1866. } 274

BONNE OCCASION
POUR
CELUI QUI VOUDRA COMMENCER
LE
COMMERCE DES DROGUES.

Des SOUMISSIONS pour l'achat à tant dans le £ pour le FONDS DE DROGUES, COMPOSITIONS CHIMIQUES, SAVON DE GOUT, PARFUMERIE, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES de TOILETTE, &c., COMPTOIR, &c., d'une Pharmacie de première classe, avec le loyer des prémisses No. 132 Grande Rue St. Jacques, seront reçues jusqu'à VENDREDI le Dixième jour d'Août prochain, par le soussigné, syndic aux biens de Davidson & Cie., à son Bureau, No. 2½ Rue St. Sacrement, où l'on peut voir l'inventaire.

On peut examiner le Stock tous les jours légaux jusqu'au 10 du mois prochain. Les soussignés ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni la plus basse des soumissions.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 24 juillet 1866. 266.

A Louer,

Cette MAISON EN PIERRE de taille à DEUX ETAGES, ci-devant occupée par feu Dame Vve Jules Quesnel, et située en la cité de Montréal sur la Rue Craig entre les rues St. Urbain et Côté.

S'adresser au Bureau de MM. SENECAL & RYAN, Avocats, No. 15 rue St. Vincent

25juillet .hi 265

A vendre de gré à gré.

Un SUPERBE TERRAIN sur la rue St. Joseph, à Montréal, à quelque distance de l'église St. George, contenant 45 pieds de front par 90 de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rue St. Joseph, d'un côté M. Rodier, de l'autre côté M. J. B Houlé, Notaire, avec maison et autres dépendances, &c., No. 119.

Les termes de paiement sont libéraux et le titre incontestable. La propriété est commuée.

S'adresser à M. A. BRAULT, Notaire, rue Bleury, No. 231, ou à M. W. HALL, Notaire, Petite Rue St. Jacques.

24 juillet—264

Détruisez vos Insectes,
PUNAISES, COQUERELLES, BARBEAUX, MITES, CHENILLES, PUCERONS VERTS DES FLEURS, ARAIGNÉES, MOUCHES, etc, etc.

MORT AUX RATS ET SOURIS
AVEC L'INSECTICIDE - VICAT.

Qui n'est pas poison pour l'homme ni pour les animaux.

PRIX DE L'INSECTICIDE...... 25 CENTS.
Prix de la mort aux Rats...... 25 *Cents.*

Chez M. E. H. DOUCET, Rue Craig, No. 485, Montréal

24 avril. 189—smk E

Fabrique canadienne de Bandages

F. GROSS, Fabricant et Inventeur de Bandage à ressort élastique, et manufacturier d'Instruments de tout genre pour les difformités physiques, et travaillant le Cuivre, l'Acier et le Fer, 36, CARRÉ VICTORIA, Montréal.

LISTE DES ARTICLES TOUJOURS DISPONIBLES:

Bandages Herniaire et Ombilical de toute description.
Bandages suspensoirs et Ceintures de toute description.
Nouvelles Bretelles pour les Epaules et l'expansion de la Poitrine, pour Dames et Messieurs.
Bas élastiques en Coton, Fil et Soie.
Do pour préserver les chevilles, do
Do pour garantir le genoux, do
Bracs à Eponges, Bonnets pour Bains,
Supports de Londres, en drap ou cuir,
Béquilles invisibles pour la courbure de l'épine dorsale,
Instruments pour les jambes croches,
Béquilles faites à ordre,
Ressorts en acier de toute description.

— AUSSI: —

Un assortiment considérable de Seringues et autres ouvrages en gomme élastique, toujours disponibles, et une variété d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner.

Toutes les réparations nécessaires aux articles susdits faites avec soin et à des prix modérés.

21 juin 1866—tm E

BOIS DE CHAUFFAGE
A VENDRE
AU
LAC DES DEUX MONTAGNES.

117	cordes, érable 1re qualité,	par corde,	$3.25
355	" bois franc mêlé	"	2.50
120	" bois mou mêlé	"	1.10

S'adresser à M. B. MARINIER, boulanger, au Lac des Deux-Montagnes, qui pourrait se charger du transport.

1er août—271 j

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE
BREVETÉE AUX ÉTATS-UNIS,
Pour ôter les
DOULEURS DE TOUTE NATURE
LES
RHUMATISMES, ETC.,
Sans aucun remède ni souffrance
LES
FIEVRES INTERMITENTES
SONT ENLEVEES EN 35 MINUTES.

LOUIS FOUILLOUX,

Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux,

487, RUE CRAIG (A MONTREAL,) 487

Tous les jours, Dimanches et Fêtes exceptées

Traitement à domicile.

15 juin 1866—232 a E c

ACADEMIE
Anglaise et Française,
179—RUE CADIEUX—179.

MELLE. BELISLE se fait un devoir de remercier les amis qui ont bien voulu encourager son ACADEMIE durant le cours des années précédentes et comme on a fait faire beaucoup de réparations pour le besoin et le plaisir des ELEVES, elle espère, par conséquent, qu'on l'encouragera encore d'avantage. Une nouvelle classe doit s'ouvrir; elle sera tenue par MELLE. STORIE, dont beaucoup de personnes ont eu l'avantage de connaître la capacité. Dans ce 1er cours, elle enseignera ANGLAIS, FRANÇAIS, MUSIQUE, DESSIN, PEINTURE, ainsi que tous les ouvrages de goût. MELLE. O'BRIEN est aussi attachée à l'Etablissement.

Les classes s'ouvriront MERCREDI, 1er AOUT. Les prix modérés mais toujours payables d'avance. Quelques unes des Elèves pourront trouver leur pension ou demi-pension à des conditions faciles.

Nous espérons qu'un grand nombre d'Elèves s'empresseront de remplir les salles de cette institution, et sur out profiteront de l'instruction religieuse aussi bien que morale que les Demoiselles Institutrices peuvent si bien leur donner, car nous ne craignons point de dire que ces jeunes personnes dévouée, à l'éducation ne laissent rien à désirer.

27 juillet. 267 umk

AVIS
Aux Marchands, Commerçants et tous autres embarrassés dans leurs affaires.

Examens et états d'affaires faits avec le moins de dépenses possibles; compromis avec les créanciers promptement effectués sans arrêter les affaires et sans procédés de banqueroute.

S'adresser à FRANCIS GEORGE, Comptable, &c, 2, Bâtisses de l'Union, Rue St. François Xavier, Montréal, ci-devant assistant-général de JOHN WHYTE, Syndic Officiel de la Cité et du District de Montréal.

17 juillet—2 5 8

CLARET! CLARET!
1000 caisses à vendre. Prix de $2 à $20.

SAUTERNES! SAUTERNES!
100 caisses à vendre. Prix de $4 à $12.

BON VIEUX VIN D'OPORTO.
Bons Vins d'Oporto de Graham, Sandeman et Hunt.

BONNE VIEILLE EAU-DE-VIE
En Futailles et en Bouteilles de Martelle, Hennessy, Sayers, Otard, Dupuy, Robins, &c. Quelques vieilles vandanges.

DUFRESNE & McGARITY, Rue Notre-Dame, 228.

3 août—273

GRANDE EXCURSION
A la célèbre Rivière Saguenay et aux Bains de Mer à la Baie Murray, Cacouna et Tadousac.

A commencer de MARDI, le 19 courant, le magnifique steamer en fer *MAGNET*, Capitaine FAIRGRIEVE, laissera le Quai Napoléon tous les MARDIS et VENDREDIS matin, pendant la saison, à SEPT heures, pour la RIVIERE SAGUENAY et la BAIE des HA! HA! arrêtant à la Baie Murray, Rivière-du-Loup et Tadousac.

En prenant ce steamer à Québec, le touriste et le malade jouiront de la brise rafraichissante et salutaire et de la scène pittoresque du bas du fleuve, et éviteront le trouble du transbordement, vu que ce steamer se rend en droite ligne à la Baie Murray, Rivière-du-Loup, Tadoussac et la Baie des Ha! Ha!

On ne souffrira aucune dépense ou aucun inconvénient en changeant de bateau à Québec; les steamers seront toujours amenés l'un près de l'autre.

Ce magnifique steamer est très étanche, d'une grande force, possède tout ce qui est nécessaire pour la sûreté, et est reconnu comme un des meilleurs bateaux que portent les flots. Il est garni de cabines spacieuses, meublées avec tout le confort possible, et sous tous les rapports ne le cède à aucun autre vaisseau canadien.

On peut se procurer des billets de retour et toute autre information en s'adressant à D. McLEAN, aux Hôtels et au Bureau, 21, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.

Montréal, 18 juin 1866—235 dmk

Dispensaire de la Cité,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT

WOLFRED D. E. NELSON & Cie, Chimistes Dispensateurs, informe les citoyens de Montréal et du voisinage qu'ils ont ouvert une pharmacie.

Ils espèrent, par la plus stricte attention *personnelle* (si nécessaire pour l'exactitude de la dispensation) obtenir leur patronage, et ils feront tout en leur pouvoir pour le mériter.

On peut être certain que les préparations chimiques et pharmaceutiques, exécutées scrupuleusement d'après les directions de la Pharmacopée Anglaise, et les drogues prises chez les importateurs les plus respectables, seront originales et de la première qualité.

WOLFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collége des Médecins et des Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE.

10 avril—169 a k b

A VENDRE

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, sur le chemin de la Côte des Neiges, dans les limites de la cité, connue comme "Amelia Lodge" et appartenant à la succession de feu J. W. ROSS. Cette propriété contient 15 arpents en superficie; elle a plus de 600 pieds de front, avec résidences et dependances, jardin et verger. Ceux qui se proposent d'acheter pourront visiter les lieux en aucun temps.

Titres incontestables et conditions extrêmement faciles.

Pour les conditions et les détails, s'adresser à MM. JOHN LEEMING & Cie, ou à l'executeur soussigné.

S. C. MONK.

3 août—278

CHAMBRE de COMMERCE de MONTREAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AJOURNÉE.

Une ASSEMBLEE GENERALE AJOURNÉE de la Corporation de la CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL, aura lieu à la HALLE AUX BLÉS MERCREDI le HUITIEME jour d'Août à TROIS heures P. M. pour recevoir les réponses du Président aux questions qui lui ont été posées au sujet de la direction du Hâvre, et pour la transaction des affaires en général.

Par ordre,
WM. J. PATTERSON, Secrétaire.

Bureau de la Chambre de commerce, 31 Juillet 1866 }

ESSAI GENERAL
DE
MACHINES AGRICOLES

Un essai général de MACHINES et INSTRUMENTS ARATOIRES, sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu à MONTREAL vers la fin des mois d'AOUT et de SEPTEMBRE.

On donnera avis dix jours avant l'époque fixée.

Les entrées dans les différentes séries devront être faites avant le 15 de chaque mois.

On pourra se procurer toutes espèces d'informations en s'adressant au soussigné, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

GEO. LECLÈRE, 615, Rue Craig, Montréal.

26 juillet—266 umk

CREVIER & POITRAS,
No. 66,
GRANDE RUE ST. JACQUES.
VOISIN DU TATTERSALL'S,

Ont l'honneur d'annoncer au public de Montréal et de la campagne qu'ils ont considérablement augmenté leur fonds de commerce et ils attirent tout spécialement l'attention des maitres de maison sur leur

CELEBRE COMPOSITION
POUR
Peinturer les Couvertures
EN FERBLANC ET EN TOLE.

Cette composition a été brevetée aux Etats-Unis et la pose ne coûte que UN CENT du pied quarré pour deux couches.

Les personnes qui désireraient la poser elles-mêmes pourront s'en procurer à UNE PIASTRE le GALLON.

28 juillet—268 ump

LE soussigné, ayant abandonné les affaires, a transporté son Bureau au No. 78 rue St. Joseph, et prie toutes les personnes qui lui doivent, de régler avec M. P. Gareau, le seul qu'il ait autorisé à cet effet, et d'éviter les frais de justice.

CHARLES GAREAU.

27 juillet ds 267

LE CHOLERA ET SON TRAITEMENT.

Avec précautions sanitaires, en pamphlet, en Anglais et Français, publié et à vendre par JOHN GARDNER, Chimiste et Droguiste, Rue Notre-Dame.

Prix, six sous.

Renfermant toutes les informations nécessaires.

Un ESCOMPTE CONSIDERABLE sera accordé aux acheteurs de la campagne pour revendre.

Les personnes voudront bien déclarer le nombre de copies anglaise et française dont ils auront besoin.

JOHN GARDNER, Rue Notre-Dame.

5 juin—eE a 223

Argent à Prêter

Sur hypothèques, sur propriétés de ville ou de bonnes terres à la campagne, en sommes de six cents dollars et au-dessus, à huit par cent d'intérêt.

Privilèges de bailleur de fonds et autres premières hypothèques achetées.

S'adresser au Notaire soussigné,

T. DOUCET, N. P., 63, Rue St. François-Xavier.

Montréal, 3 août 1866—274

Les Steamers de la Malle de la Compagnie de la Rivière Ottawa, 1866. — De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (excepté les Dimanches), arrêtant à Ste. Anne, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Major's Brown's O'Brien's, Thurso, Buckingham.

Les magnifiques Steamers rapides PRINCE OF WALES, Capt. G. W. Shepherd, QUEEN VICTORIA, Capt. A. Bowie.

Un convoi laisse le Dépôt de la rue Bonaventure, tous les matins, (excepté les dimanches) à SEPT heures, pour opérer une jonction à LACHINE, avec le Steamer *Prince of Wales* (déjeuner) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes.—De Carillon par le chemin de fer, on se rend à Grenville pour prendre le steamer *Queen Victoria* (diner) pour la Cité d'Ottawa.

Pour descendre, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 a. m. et les passagers arriveront à Montréal à 4 30 p. m.

Le confort et l'économie de cette ligne ne sont surpassés par aucune autre, tandis que la route passe par les districts les plus pittoresques du Canada, et est la plus favorable aux touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent se procurer des billets de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix d'un passage.

Les passagers pour les célèbres sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal. Express tous les jours du bureau à Ottawa et aux débarcadères intermédiaires. On peut se procurer des billets simples, de retour et d'excursion pour Ottawa et les ports intermédiaires au bureau de la Bâtisse Mercantile Library, rue Bonaventure, (presque vis-à-vis la salle Bonaventure) ou à bord des steamers.

On peut se procurer des billets simples et de retour pour Ottawa au dépôt de la rue Bonaventure.

R. W. SHEPHERD.

11 mai 203 sk

NOUVELLE ETRANGE!
10,000 PORTRAITS
A ETRE VENDUS!

Citoyens de Montréal! Venez ici! Désirez-vous ménager votre argent? Alors, allez dans la Galerie de Gravures Anglo-Américaines (ci-devant Chambres Photographiques de Dion), No 7, Rue Bonaventure, où pour les soixante prochains jours, des Portraits seront vendus.

Photographies, Ambrotypes et Petits Portraits vendues aux plus bas prix. Allez et voyez.

Portraits pris et terminés en quelques minutes, et exécutés également lorsque le temps est couvert.

Une attention spéciale est donnée pour les copies.

N.B.—La Galerie sera ouverte tous les jours de Fête.

21 mai. ak—211

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE BEAUHARNOIS, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée.)

Le vapeur *SALABERRY*, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra, à l'ouverture de la navigation, ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les Mardis et Vendredis, à 2 heures p. m., et de Lachine à l'arrivée du convoi de 5 heures p. m., arrêtant à Beauharnois, St Timothé, Valleyfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee

Au voyage de retour, il partira de cette dernière place tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures a. m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux Cèdres, et arrivant de bonne heure à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien Capitaine, M. C. B. DEWITT, marin de grande expérience, dont la parfaite reconnaissance du trafic de cette route, et la manière si pleine d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confiés à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et sont une ample garantie que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patronisera le bateau commandé par le Capt. Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant.

Bureau: 55, Rue des Commissaires, Montréal

19 mai—210 E x

A VENDRE,
Sucre et Sirop raffiné au prix de la Raffinerie.

Tonnes de WHISKEY
Poches CAFÉ VERT,
Boites CANNELLE, (cassée)
Boites INDIGO,
Poches CLOUS de GIROFLE,

AMABLE PREVOST & Cie. 216 et 217, Rue des Commissaires.

Caisses JAMBONS FUMES,
Quarts LARD MESS,
" " *Thin mess,*
" " Prime et Prime Mess,
Barils de GRAISSE Saindoux,
Quarts HARENGS du Labrador,
FLEURS fortes en Quarts et en Poches,
Poches de SEL de Liverpool.

AMABLE PREVOST & Cie. 216 et 276 Rue des Commissaires.

18 juillet—259 a k

MAISON JACQUES-CARTIER
Place Jacques-Cartier.

Cette magnifique maison, qui a l'avantage d'être située sur une des plus belles places de Montréal et au centre des affaires, vient d'être ouverte au public.

Elle contient 50 chambres garnies dans le dernier goût outre les chambres publiques, tels que Salons pour Dames et Messieurs.

Cet Hôtel offre donc aux voyageurs tous les avantages et toutes les commodités qu'ils ont droit d'exiger.

La table sera toujours abondamment fournie et le service fait avec la plus scrupuleuse régularité comme avec la plus grande politesse.

Le public en a la garantie dans mes services passés et en aura la conviction dans ceux que je lui offre pour l'avenir et que je le prie d'accepter.

JOS. BELIVEAU.

30 avril.—194

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés
PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE
En se servant de la
GLYCERINE
ET DE LA
POUDRE DE SAVON
DE
HARPER TWELVETREES?

☞La femme d'un ministre a dit: "On épargne au moins la moitié de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL."

A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage, Agent pour le Canada, Montréal.

16 avril—182

MEMOIRES
PAR
P. A. de GASPE,
AUTEUR DES ANCIENS CANADIENS.

A vendre chez les Libraires et à Ottawa chez l'Editeur

GEORGE E DESBARATS.

Montréal, 10 juillet 1866—255

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,
AVOCATS,
No. 36, Rue St. Vincent.

juin. 225—1m

MM. SANCER & FRÈRE

ONT le plaisir d'annoncer à leurs pratiques et au public en général que l'encouragement libéral que leur maison a rencontré leur a permis d'agrandir leur établissement et d'augmenter considérablement leur fonds de commerce.

Les MARCHANDS DE LA CAMPAGNE peuvent se procurer, outre un assortiment considérable de Ferronnerie, celui de Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, Fer en barre, &c, &c.

Les OUVRIERS trouveront un assortiment considérable d'Outils des meilleures manufactures.

MM. SANCER & FRÈRE auront toujours en mains, pour les Familles, des Ustensils de Cuisine, Coutellerie, Argenterie électro-plaquée, Cabarets, Huiliers, &c., ainsi qu'un assortiment de Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois.

La maison Sancer & Frère saisit cette occasion pour prouver sa profonde gratitude pour l'encouragement libéral qu'elle a reçu jusqu'ici et espère mériter la continuation de ce généreux encouragement par l'attention toute particulière qu'elle apportera aux commandes que l'on voudra bien lui confier.

19 mai—210

LeBlanc, Cassidy & Piché
AVOCATS,
ENCOIGNURE DES RUES CRAIG ET ST. GABRIEL,
MONTREAL.

10 février. —128

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Ecuier, Notaire, comme SOUS-AGENT de la Corporation de l'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ROMEO. H STEPHENS, Agent.

Montréal, 11 mai 1866 | 204

Violon! Violon Violon!

M. JULES HONE, Elève du Conservatoire Royal de Bruxelles, classe de MM. LEONARD et FETIS, donnera des leçons de Violon et de Composition Musicale (Harmonie, Contrepoint et Fugue).

22, Rue Bleury, Montréal.

24 janv s—113

Résidence Suburbaine à Vendre,

Cette BELLE PROPRIÉTÉ dans le dans le Faubourg St. Antoine, et sur la Rue Dorchester Ouest, connue sous le nom de ROSE PRÉ, et devant la demeure de feu GEORGE DESBARATS, Ecuier. Le terrain a 170 pieds d'extrême profondeur, sur une largeur de 330 pieds, et contient plus de 110,000 pieds en superficie. La Maison est en pierre de taille, à deux étages, rez-de-chaussé et mansardes, 54 pieds sur 50, Jardin d'Hiver, 50 x 24, Serres Chaudes pour Raisin, etc., 119 x 18, Etables, Remises, etc. Le Jardin est parsemé d'arbres fruitiers en pleine vigueur, et les Vignes produisent des récoltes abondantes. Le site est un des plus beaux de l'Ile de Montréal, et le tout forme une des Résidences les plus complètes et désirables des environs de Montréal.

Les personnes qui désireront visiter cette Propriété, dans l'intention d'acheter, sont priées de s'adresser, ainsi que pour autres renseignements,

D. R. STODART, Courtier, Agent, etc., 48, Grande Rue St. Jacques.

7 fév. j—125

Dr. C. F. F. TRESTLER
DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,
No. 122,—*RUE CRAIG*—No. 122
(Vis-à-vis la Rue Côté)

1er août. —38

Dr. BELLE
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 471, RUE CRAIG, No. 471,
(Vis-à-vis le Champ-de-Mars.)

14 mai—a 205

ETABLISSEMENT
Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Génito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S. DE BONALD, M. D. C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

22 février—138 a k

Marchand et Archambault
AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, AU SECOND,
Montreal.

MM. M. et A. suivront les Cours des Districts de Joliette et d'Iberville et le Circuit de Verchères.

MÉD. MARCHAND | P. A. O. ARCHAMBAULT

3 avril. 171

La Compagnie
D'ASSURANCE et de PLACEMENT
DES CITOYENS.

BUREAU:—BATISSES UNION.
MONTRÉAL.

3 janvier. 96—a

LA MINERVE!
Journal Politique et Commercial
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
DUVERNAY, FRERES.
Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,
Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE..........	$6.00
" SEMI "	$4.00
" HEBDOMADAIRE	$2.00